la Renaissance du Loir&Cher

RL&C

3 784064 501709

6 NOVEMBRE 2026 - N° 3328 - 1,70 € - LAB2, 5 rue R. Garros, 41000 BLOIS - 02 54 78 12 44 - larenaissanceduloiretcher.fr

Petite martyre de l'A10

Un début de procès mouvementé

>> Lire en pages 2, 3 et 4



Méryl SERTHELON



Les métiers de l'ombre

Ludivine Geoffroy prend soin des défunts

>> lire en page 5

Dégâts de gibier

Les sangliers bientôt hors de contrôle ?

>> Lire en page 6



Coup de projecteur



Lundi 9, France 4, 21h

BILLET

VRAIE ET FAUSSE RELIGION

Dans d'autres époques, dont certaines très lointaines mais pas toujours, les catholiques estimaient que leur religion était la seule vraie. Il n'est d'ailleurs pas sûr que certains d'entre eux ne le pensent encore. Reconnaissons que la question n'est pas simple : quand on a la foi chevillée au corps et qu'on est convaincu d'être sur la bonne voie, comment admettre facilement qu'après tout on n'a peut-être pas raison ? Faut-il au demeurant avoir absolument raison ? Est-ce même une vraie question ? Chacun voit midi à sa porte et vit sa foi comme il l'entend. Et cette foi existe « au prix du doute », les mystiques l'ont toujours su.

En 1986, il y a donc exactement quarante ans, le pape Jean Paul II, désormais proclamé saint, a pris, contre l'avis de nombre de ses collaborateurs les plus importants, l'initiative inouïe d'inviter à Assise les représentants de toutes les religions afin de prier pour la paix. Un acte étonnant qui, pour le grand public, a donné lieu à une série d'images qui montraient le pape assis comme les autres en rond, sur un siège ordinaire, et mêlant sa voix à la leur tandis que se déroulaient des rites qui, pour certains, relevaient du paganisme. Sur le fond et faisant fi du risque de renversement complet de perspective, cette posture de Jean Paul II mettait toutes les religions sur le même plan. Question réglée !

Il faut être féru de théologie pour se pencher sur le problème et ne doutons pas que les spécialistes ont publié des milliers de pages sur le sujet. Demeure ce hiatus : le christianisme est-il la religion révélée ou pas ? Si oui, c'est la seule vraie. Si non, elle n'est pas révélée : voilà ce que concluront les « intransigeants », pointant avec horreur le danger du syncrétisme dans lequel toutes les religions se rejoignent dans une espèce de spiritualité universaliste. On a ici très exactement la définition ultime de la franc-maçonnerie, toujours condamnée aujourd'hui par Rome. Bref, c'est un vrai casse-tête. Pourtant, les choses sont sans doute plus simples.

Pour un chrétien ordinaire, c'est-à-dire l'ensemble des catholiques sauf les intellectuels de haut niveau qui consacrent leur vie à des questions qui passent au-dessus du commun des mortels, la foi est personnelle et, surtout pour le catholique au demeurant, elle s'exprime en communauté, en « église ». Et la grande majorité des catholiques estime que chacun est libre d'adhérer à la religion qu'il veut, tout en témoignant de sa joie d'être disciple du Christ et sans renoncer à expliquer pourquoi aux autres croyants… en rêvant un peu, c'est bien légitime, à ceux qui pourraient se laisser convaincre. Dans le fond, la voilà, la « vraie » religion, comme sont « vraies » les autres religions vécues dans le même esprit.

Là où c'est compliqué, c'est quand des intégristes de tout poil, qu'ils se prétendent chrétiens, qu'ils proclament à tue-tête l'islam, qu'ils prônent un judaïsme absolu,

ou tout autre croyant de n'importe quelle croyance, estiment qu'ils sont les seuls à détenir la vérité. Sans hésiter, osons-le dire : leur « religion », alors, est fausse.

Bernard VALETES

Petite martyre de l'A10 : qu'attendre du procès ?

Le procès de « la petite martyre de l'A10 » s'est ouvert ce lundi 2 novembre à Blois. Frédéric Chevallier, procureur de la République de Blois entre 2015 et 2022, revient sur une « affaire hors norme à tout point de vue » et sur les enjeux du procès.

Frédéric Chevallier a été procureur de la République à Blois de 2015 à 2022. Le 29 juillet 2022, c'est lui qui livrait le réquisitoire définitif au juge concernant le futur procès de « la petite martyre de l'A10 ». C'est aussi lui qui était en poste en 2018, lorsque l'identité de la fillette a été révélée et que ses parents ont été arrêtés.

En 2022, le Parquet demandait le renvoi des parents devant la cour d'assises de Loir-et-Cher : la mère d'Inass pour homicide volontaire aggravé et son père pour complicité de ce meurtre.

Le 25 novembre de la même année, le juge d'instruction avait requalifié les faits en « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, aggravées par la circonstance que ce crime ait été commis sur une mineure de moins de 15 ans par un ascendant légitime » pour la mère Halima El Bahkti, retenant toujours la complicité de ces violences pour le père Ahmed Touloub.

Aujourd'hui, c'est respectivement pour actes de tortures et de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner et complicité qu'ils comparaissent devant la cour d'assises du Loir-et-Cher depuis le 2 novembre. Des chefs d'accusation pour lesquels ils encourent la réclusion à perpétuité.



Le procès est prévu jusqu'au 18 novembre à Blois.

Méryl SERTHELON

Ne pas trop attendre de la peine

Quatre ans plus tard, l'actuel procureur de la République à Chartres suivra le procès par l'intermédiaire des médias. Et selon lui ce n'est pas dans la peine qui sera prononcée qu'il faut placer ses attentes. *« Elle ne sera sans doute pas à la hauteur de la gravité des faits »*, confie-t-il. *« Du fait de l'âge, de l'état de santé, de la situation des accusés, les juges doivent s'adapter »*, explique-t-il.

En revanche, Frédéric Chevallier assure que *« la force pénale est de restituer sa place à chacun. Ceux qui sont responsables sont condamnés et Inass et les parties civiles seront consacrées comme victimes. Cela remet de l'ordre et arrête la situation. »*

Le procès sera aussi l'occasion d'obtenir des explications : *« Comment on peut enlever une vie, comment on peut cacher cela et vivre avec. Je pense que les traits de caractère concernant la plus grande sœur seront intéressants parce qu'elle a vécu et entendu des choses, qu'elle a des souvenirs. Cela va être aussi compliqué pour elle. »*

Une affaire « imprescriptible »

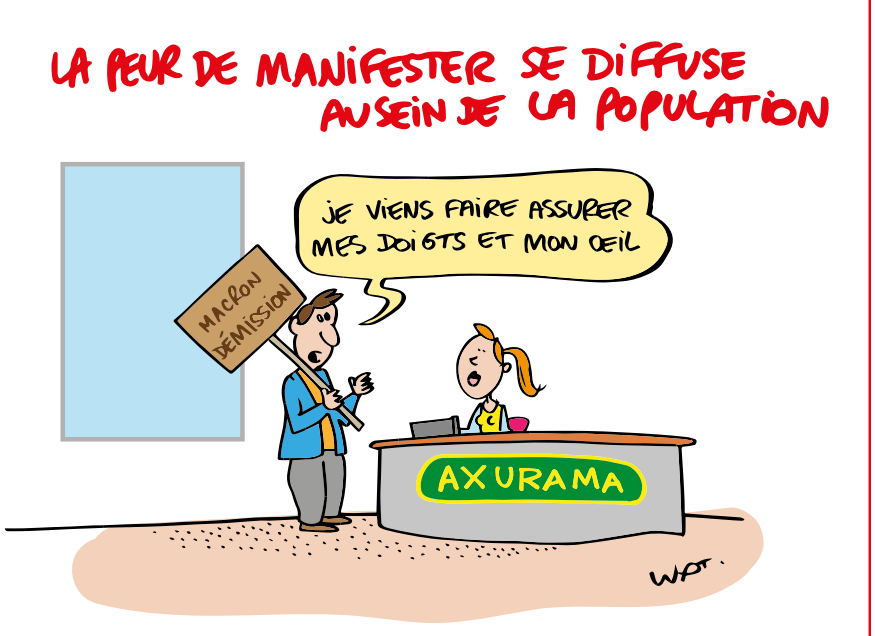
À titre personnel, Frédéric Chevallier a été marqué par cette *« affaire hors norme à tout point de vue. C'est la première fois que je voyais un corps non identifié victime d'un crime. Rien ne s'est révélé pendant des années. On savait que tôt ou tard, on obtiendrait quelque chose. On avait de l'ADN exploitable, des traces, restait à attendre. »* Attendre jusqu'à 2018 et un *« fait de vie »* qui a permis d'identifier le frère d'Inass et de remonter jusqu'à ses parents. À ce moment-là, c'est la fierté qui domine *« pour tout le travail que les enquêteurs, le Parquet, les magistrats ont fait pour cette petiote »*.

Car dans les esprits résonne l'affaire Grégory qui trois ans plus tôt a profondément marqué les gendarmes et la Justice. *« Beaucoup de gendarmes m'ont dit que c'était l'année zéro de la police judiciaire, qui plus est à propos de drames qui touchent les enfants. »*

Grâce à la volonté de tout le monde, l'enquête est toujours repartie, la rendant *« imprescriptible »*, concluait Frédéric Chevallier à l'aube de l'ouverture.

Méryl SERTHELON

Coup de crayon





Petite martyre de l'A10 : un début de procès mouvementé

Le procès des parents d'Inass Touloub a débuté devant la cour d'assises de Blois ce lundi 2 novembre. Après les tensions de la première journée, témoins et experts se sont succédé. À l'issue de la première semaine d'audience, trois des enfants du couple devaient témoigner à huis clos, un complément d'expertise était attendu pour Ahmed Touloub et Halima El Baklhti devait être interrogée.

Ils ont été mariés et ont eu 7 enfants ensemble. À leur arrivée au tribunal judiciaire de Blois, Halima El Bakhti et Ahmed Touloub n'ont pas échangé un regard, pas une parole.

Depuis le 2 novembre, ils comparaissent pour actes de torture et de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner (pour elle) et complicité (pour lui), sur leur fille Inass, communément appelée « la petite martyre de l'A10 » pendant plus de 30 ans.

Le corps de la petite fille avait été retrouvé au bord de l'autoroute, à hauteur de la commune de Suèvres, le 11 août 1987. Faute d'identification de la victime et des auteurs du crime, l'affaire est devenue l'un des plus anciens cold case de France. Jusqu'en 2018 et l'identification d'Inass Touloub et l'interpellation de ses parents.

84 journalistes pour 37 médias différents étaient attendus pendant l'audience.

Les 6 jurés tirés au sort (trois hommes et trois femmes) ainsi que leurs 4 remplaçants suivront l'intégralité des débats.

La défense demande un complément d'expertise

Très vite, les premières tensions ont commencé entre l'avocat de la défense Me Berton et la présidente de la cour, Audrey Debeugny. En cause, la salle de retransmission et les aléas techniques. « *Vous ne pouvez pas assurer vos pouvoirs de police dans la salle de retransmission* »[1], pointait Me Radot, l'avocat d'Halima El Bakhti, après une première suspension. Selon lui, les enfants du couple ont qualifié de « *cirque* » l'organisation de ce procès. Ce qui serait l'une des raisons pour lesquelles on se prive « *des seuls témoins de ce dossier* ».

La constitution des parties civiles a également occupé une bonne partie de la première journée, si celle des enfants du couple Touloub, représentés par l'avocate blésoise Me Eléonore Terrien-Freneau et celles des associations de protection de l'enfance n'ont posé aucune difficulté, celle de la commune de Suèvres a été longuement débattue puis déclarée « *irrecevable* » par la cour (lire ci-contre).

Puis c'est la prise à partie, entre autres par des militants de l'association Mouv'enfants, d'Halima El Bahkti et de son avocat à la pause méridienne qui a fait l'objet de la reprise de l'audience en début d'après-midi. « *Sa sécurité n'est pas assurée en dehors de cette salle. Je n'ai jamais vu ça, c'est inacceptable. Il faut trouver une solution* », est intervenu son avocat. Une escorte policière des accusés a donc été mise en place.

Puis, pendant près de deux heures, la présidente de la cour, Audrey Debeugny, a rappelé les faits et les éléments du dossier lors de la lecture du rapport préalable. À l'issue, les accusés ont été appelés à la barre. Halima El Bakhti n'a pas reconnu les faits, chuchotant « *non… c'est ma fille* ». De son côté, Ahmed Touloub s'est dit « *battu, comment je peux être complice ?* ».

À la fin de la première journée, c'est la question de l'état de santé des accusés qui a été soulevée et de leur compatibilité à suivre les débats. Leurs avocats ont demandé un complément d'expertise ; « *on ne peut pas juger ces gens à tout prix* ». Après plus d'une heure de suspension, celle-ci a été accordée à Ahmed Touloub seulement et aura lieu ce vendredi 6 novembre en fin de journée au palais de justice de Blois. Son interrogatoire est prévu lundi 9 novembre.

« C'est pas une poupée »

La seconde journée a permis d'entendre plusieurs témoins et experts. Frédéric Laujon a été le premier à se présenter à la barre. Âgé de 21 ans à l'époque, c'est lui qui a découvert le corps de la petite Inass au bord de l'autoroute A 10 alors qu'il occupait un emploi étudiant estival. Il se souvient avoir été « *pris de panique* » en découvrant, sous la couverture bleue prise au vent, le visage tuméfié de la petite fille. « *Ce n'est pas une poupée* », avait-il dit à son collègue qui avait appelé ses supérieurs et les gendarmes.



Les scellés, dont la couverture bleue qui enveloppait le corps d'Inass lors de sa découverte, trônent dans la salle d'audience.

Méryl SERTHELON

Parmi eux, Francis Fourcroy de la section de recherche d'Orléans. Dépêché à la morgue du centre hospitalier de Blois suite à la découverte du corps, le retraité de la gendarmerie se souvient lui aussi de ce 11 août 1987. « *Du petit visage tuméfié, très marqué* », du corps et de ses blessures causées par morsures d'abord attribuées à un petit animal. « *C'était traumatisant de voir un petit enfant comme ça. C'était la première fois que je voyais un petit enfant si martyrisé.* » À l'écran, le visage d'Inass est projeté, ses parents ne lèvent pas les yeux. En 1987, c'est une photo retouchée qui avait été diffusée avec le signalement, d'abord pour ne pas choquer mais aussi pour permettre son identification.

Halima El Bakhti fond en larmes

En fin de matinée, les accusés ont tous les deux été interrogés sur leurs conditions de détention. Ahmed Touloub a passé une année à la maison d'arrêt de Blois de juin 2018 à juin 2019. Depuis sa sortie, « *c'est mon gendre qui s'occupe de moi* ».

Halima El Bahkti, elle, a passé deux ans à la maison d'arrêt d'Orléans, de juin 2018 à juin 2020. Sortie sous bracelet électronique, elle est hébergée chez son fils Aniss jusqu'à septembre dernier. Alors qu'elle a voulu rejoindre son domicile de Villers-Cotterêts, elle a découvert une maison « *saccagée* » décrit son avocat. C'est finalement l'une de ses filles qui a contacté le 115 pour lui obtenir une place en centre d'hébergement. Face à la présidente évoquant sa situation actuelle, Halima El Bakhti a fondu en larmes après avoir prononcé ces quelques mots : « *C'est comme si je n'avais jamais vécu en France, comme si je n'avais jamais travaillé en France* ».

Les liens de parenté confirmés

En 1987, le Dr Philippe Agnard est intervenu sur réquisition du Parquet de Blois pour examiner le squelette de la petite victime. « *Je redécouvre après 40 ans cette affaire* », a déclaré le médecin retraité, appelé à la barre en début d'après-midi. Devant la cour, il a décrit de multiples lésions dont au moins deux non-accidentelles ; certaines datant d'environ un an, d'autres plus récentes dont une deux ou trois semaines avant le décès d'Inass. Des blessures pouvant être constatées « *régulièrement chez les enfants battus* ».

Marie-Gaëlle Leroux-Lepajolec, experte en empreintes génétiques, est ensuite venue expliquer à la cour que la robe de chambre d'Inass, les vêtements qu'elle portait et « *un scellé primordial* », la couverture bleue dans laquelle se trouvait son corps ont été analysés plusieurs fois après 1987. 6 ADN différents de celle de la victime se sont révélés dont celui de la mère, du père et trois correspondants aux frères et sœurs d'Inass « *partis au Fnaeg[2] en 2013* ». Le fichier parle le 27 avril 2017 et met en évidence un rapprochement entre Inass et l'un de ses frères. De nouvelles expertises génétiques réalisées début 2018 puis lors de la garde à vue des accusés ont confirmé les liens de parenté entre les différents ADN à 99,999 %, « *laissant peu de place au doute* ».

La présidente a alors tenu à questionner les accusés. « *Quand avez-vous su que c'était votre enfant ?* » Tous deux ont évoqué 2018 et leur interpellation. Stéphane Javet, l'avocat général, a insisté auprès d'Halima El Bakhti, « *la chair de votre chair ? Vous ne vous moquez pas un peu du monde ?* » et d'Ahmed Touloub à qui il a clairement demandé :« *Vous ne pouvez pas vous souvenir ou vous ne voulez pas ?* » Sans obtenir plus de réponses avant de faire intervenir en visioconférence Rémy Maunier, chef de la section de recherche d'Orléans au moment de la découverte du corps d'Inass.

Dès les prémices de l'enquête, il se souvient avoir été frappé du fait que la disparition n'ait pas été signalée. « *Dans ma tête, ça se passait dans la famille.* » À l'époque, 66.000 écoles avaient été visitées par les unités territoriales de gendarmerie. « *On ne savait pas du tout d'où elle pouvait venir.* » Si l'opérationnel a pris le dessus sur l'émotionnel, Rémy Maunier a qualifié le visage d'Inass de « *photo qui reste dans la tête. Ce que j'ai vu là, c'était abominable ; d'autant plus qu'on n'arrivait pas à mettre un nom dessus.* » D'ailleurs, il a déclaré ne pas avoir pensé aux auteurs lorsqu'il a appris que l'affaire avait été résolue mais au nom qu'il serait possible de mettre sur la tombe. Car pendant toutes ces années, « *on se demande à côté de quoi on est passé, ce qu'on a oublié. On se met en cause.* »

Méryl SERTHELON

1) La salle de déport a été installée au sein du tribunal de commerce pour prolonger la salle d'audience afin de permettre aux journalistes et au public de suivre le procès. Ce qui se passe dans la salle d'audience est projeté en direct dans la salle de déport.

2) Le Fichier national automatisé des empreintes génétiques.

En attendant l'édition du vendredi 13 novembre, suivez le procès sur le site de La Renaissance du Loir-et-Cher.

Malaise d'Halima El Bakhti au 3e jour

À la cour d'assises de Blois ce mercredi 4 novembre, la mère d'Inass El Bakhti, a été victime d'un malaise lors de la diffusion des photos prises lors de l'autopsie de sa fille le 11 août 1987. La salle d'audience a dû être évacuée en urgence.

La matinée et le début d'après-midi de ce mercredi 4 novembre était consacrée à l'audition de Benoît Paris, retraité de la section de recherche d'Orléans[1], qui a laissé sa place vers 15h30 au professeure Pauline Saint-Martin, cheffe du service de l'Institut médico-légale de Tours.

Elle était appelée à la barre pour évoquer les lésions constatées sur le corps de la petite Inass lors de son autopsie réalisée à la morgue de Blois le 11 août 1987 vers 17h30, soit environ 2h après la découverte au bord de l'autoroute A 10, par le Dr O'Byrne, décédé depuis.

Cela faisait une heure que la médecin légiste détaillait l'ensemble des lésions marquant le corps de la petite fille. L'accusée a d'abord observé attentivement un schéma présenté à la cour faisant état de différentes morsures, brûlures, contusions et fractures, à la fois anciennes et récentes (datant de moins de 24h au moment du décès).

Puis, Halima El Bakhti n'a pas quitté des yeux l'écran lors de la diffusion des photos, se courbant lors de la projection des derniers clichés qui ne laissaient place à aucune zone sans traces et révélaient une « *maltraitance évidente* » ainsi que « *l'agonie* » de la fillette de 4 ans qui n'est pas morte brutalement entre le 10 et le 11 août 1987.



Halima El Bakhti a été évacuée par les pompiers.

Juliette CAMPION

C'est à ce moment-là, qu'Halima El Bakhti, la mère d'Inass, a été victime d'un malaise et a perdu connaissance.

Présente dans la salle, le Dr Estelle Bonnot, cheffe de l'Unité médico-judiciaire de Blois, est intervenue auprès d'Halima El Bakhti. La mère d'Inass, restée au sol et a priori inconsciente, a été prise en charge par les pompiers après l'évacuation précipitée de la salle d'audience.

Ahmed Touloub est quant à lui resté recroquevillé sur lui-même, ne levant la tête à aucun moment et ne se confrontant ni au schéma ni aux photos.

Méryl SERTHELON

1) Nous y reviendrons dans notre prochaine édition et sur notre site Internet d'ici là.

La mairie de Suèvres voulait représenter Inass

Depuis l'ouverture du procès des parents de la petite martyre de l'A10, Frédéric Dejente et Raphaël Pilleboue de la mairie de Suèvres suivent attentivement les débats. Depuis 1987, la commune, à travers ses élus et ses habitants, prend soin de la mémoire d'Inass.

Le fait divers de 1987 dépasse complètement la commune de Suèvres, le Loir-et-Cher et la région Centre-Val de Loire. Son retentissement est *« national »*, commence Raphaël Pilleboue, adjoint à la mairie de Suèvres lors de la découverte du corps de « la petite martyre de l'A10 ». *« L'affaire sort du commun. Il a fallu près de 31 ans pour arrêter ses parents, 8 ans pour que le procès ait lieu. »*

Rapidement, il revient sur *« les violences indignes »* que la petite fille a subies durant sa courte vie. Sans vouloir se substituer à la Justice, il poursuit : *« Mais c'est au tribunal de juger. »*

Quelques semaines après la découverte du corps, la petite aurait pu être inhumée dans le carré des indigents mais elle a rejoint celui des enfants. *« Au début, on a pensé à un malheureux accident, d'un enfant qui échappe à la surveillance de ses parents. Et puis on a appris qu'elle avait été littéralement martyrisée. On s'est attachés à la petite et les enquêteurs se sont toujours battus dans cette affaire. »*

« Enfin » un procès

Alors forcément, depuis ce lundi 2 novembre et l'ouverture du procès des parents d'Inass, Frédéric Dejente, maire de Suèvres depuis 2020, et Raphaël Pilleboue, élu à la commune entre 1983 et 2020, se rendent au tribunal judiciaire de Blois aussi souvent que possible. Ils tiennent à suivre au maximum le procès de la petite fille du village qui se tient *« enfin ! »*

Faire avancer les choses

Car au premier trimestre 2025, ils apprennent que le procès est repoussé *« sine die »*, c'est-à-dire sans date. Sept ans après l'arrestation des parents d'Inass et la découverte de l'identité de celle qui était « la petite martyre de l'A10 » jusqu'en 2018, le sentiment général à Suèvres est de *« s'être un peu fait balader. C'était violent et vécu comme un manque de respect envers elle mais aussi envers les enquêteurs, les procureurs, les juges et tous ceux qui se sont battus et ont permis les rebondissements qui ont évité la prescription. Je suis le 7e maire depuis 1987 et il y a toujours eu un relais naturel »*, explique Frédéric Dejente. À l'initiative de l'association Mouv'enfants, une marche blanche est organisée dans la commune en octobre 2025. Dans le cortège, le maire rencontre Me Sannier, représentant l'association de protection de l'enfance Innocence en danger. *« Je lui ai demandé ce qu'on pouvait faire, en tant que commune, pour avoir une date de procès et faire avancer les choses. Il nous a expliqué que, ayant pris soin d'Inass toutes ces années, on était en droit de demander réparation pour le préjudice moral et financier, et que pour cela il fallait se constituer partie civile. »*



Frédéric Dejente et Raphaël Pilleboue se rendent au tribunal judiciaire de Blois aussi souvent que possible. Méryl SERTHELON

Il tenait à cœur à la commune de représenter cette petite fille *« qui était toute seule »* et d'aider à mettre la Justice devant ses responsabilités. *« Car la mission ne s'arrête pas parce qu'elle a un prénom. Tout est là, on a tout, pourquoi n'y avait-il pas de procès ? »* Pour se constituer partie civile, une délibération est votée à l'unanimité en conseil municipal en décembre 2025. Lors du premier jour d'audience, Me Sannier a représenté la mairie de Suèvres devant la cour d'assises du Loir-et-Cher (lire ci-dessous).

Dans le village qui compte un peu plus de 1.500 habitants, on attend *« de l'exemplarité, des réponses pour cette petite et la justice pour Inass, je ne peux rien dire d'autre »*. Une attente qui ne se limite pas à cette affaire-là. *« Il ne peut pas y avoir prescription là-dessus, on ne pouvait pas attendre 7 ans sans qu'un procès ne se tienne. Quel message on envoie sinon ? »* Et à ceux qui imaginent qu'après tant d'années ce n'est plus la peine, le maire insiste : *« Bien sûr que c'est la peine. C'est l'occasion d'aller au bout de l'histoire. On le fait pour elle. »*

Quelles attentes ?

Raphaël Pilleboue s'interrogeait sur la position des enfants du couple Touloub, et avait hâte de voir comment ils allaient réagir. Quant à Frédéric Dejente, il voulait *« les écouter, voir s'ils assument, ce serait bien mais je n'attends rien pour ne pas être déçu car on touche à un lourd secret de famille »*. L'audition de trois des enfants du couple, Imane Ibtissam et Anouar Touloub, deux des frères et sœurs d'Inass, était prévue ce jeudi 5 novembre en visioconférence mais c'est à huis clos qu'elle s'est tenue.

A Suèvres, il n'y a pas de débat, *« Inass fait partie de la famille. Tout le monde se l'est appropriée, ce n'est pas pour rien qu'il n'y a que son prénom sur la sépulture »*. *« On s'est substitués à sa famille »*, ajoute Raphaël Pilleboue. *« On fait un peu pour elle ce qu'on n'a pas pu faire quand elle était en vie. »* Et depuis 2018, les habitants de Suèvres attendent que les coupables soient jugés. Régulièrement, des personnes passent au cimetière où elle repose depuis 1987. Des allers et venues qui s'accentuent lors de diffusion d'émissions ou de reportages. La mairie reçoit aussi des mots, des poèmes, des félicitations et des remerciements. *« En 2018, on a reçu des dizaines de lettres, des dons allant jusqu'à 200 € venus de partout en France pour aider à l'entretien de la tombe »*, se souvient Raphaël Pilleboue.

En 2024, la commune a choisi de placer la sépulture d'Inass dans le domaine privé. Ce qui signifie qu'elle appartient à la commune, au même titre que celles des soldats qui se sont battus pour la France. *« Si jamais un jour quelqu'un voulait la déplacer, ce serait plus compliqué. Sa famille est là »*, insiste le maire.

Frédéric Dejente espère un épilogue avant la fin de son mandat pour *« qu'on se dise qu'il y a eu justice pour Inass et qu'elle peut reposer en paix »*, car pour Raphaël Pilleboue, Inass sera véritablement décédée quand il y aura un point final à l'affaire. *« Ce n'est qu'à partir de là que le deuil s'estompera au fil du temps. »*

A leurs côtés le second jour de l'audience, Georges Domergue. En 1987, il occupe à Blois son premier poste de juge d'instruction. Aujourd'hui, il scrute les anciens époux Touloub et y voit presque des aveux malgré leurs réponses laconiques. *« Ils sont recroquevillés sur eux-mêmes comme s'ils se soumettaient à l'Institution. Ils savent mais ils ne peuvent pas le dire parce que c'est innommable. »*

Méryl SERTHELON

Partie civile : la demande de Suèvres « irrecevable »

Lors de la première journée d'audience ce lundi 2 novembre, la cour a rejeté la demande de la commune de Suèvres qui souhaitait se constituer partie civile.

C'est lors d'une marche blanche organisée à l'automne 2025 que Me Sannier avait rencontré les élus de la commune de Suèvres et leur avait suggéré de se constituer partie civile pour accélérer la procédure et aboutir au procès qui se tient actuellement au tribunal judiciaire de Blois pour juger les parents de « la petite martyre de l'A10 », Ahmed Touloub et Halima El Bakhti (lire ci-dessus). Pour rappel, c'est dans cette commune de 1.500 habitants que le corps d'Inass Touloub est enterré. Retrouvée au bord de l'autoroute A 10 à hauteur de la commune, elle n'avait été identifiée qu'en 2018.

Lors de la première journée d'audience qui a eu lieu ce lundi 2 novembre, la question de la légitimité de la commune à se constituer partie civile a longuement été débattue. Pour les avocats de la défense, maîtres Frank Berton, Yasmina Belmokhtar et Camille Radot, cette demande était *« irrecevable »*, les préjudices ne touchant pas directement ni personnellement la commune. Pour Me Radot, il s'agissait *« d'une affaire de principe et pas une affaire de préjudice ici »*.



Au premier plan, Me Sannier réagit à la décision de la cour de ne pas reconnaître la commune de Suèvres comme partie civile. Méryl SERTHELON

Une décision attendue

Jamais auparavant une commune n'avait pu se constituer partie civile dans une affaire de ce type. *« Si même Nice n'a pas pu le faire en 2016, comment allez-vous le justifier juridiquement ici ? Ce n'est pas possible »*, avait-il poursuivi.

Me Terrien-Freneau, l'avocate des enfants du couple Touloub, a qualifié la demande de la commune *« d'indécente et de nauséabonde »* pour ses clients qui veulent *« engager leur deuil »*. Inconnue pendant plus de trente ans, *« elle a des frères et sœurs, chacun doit rester à sa place »*, a déclaré l'avocate, laissant entendre que ses frères et sœurs pourraient vouloir récupérer le corps d'Inass à l'issue de la procédure, invoquant *« son mode de vie et ses liens familiaux »*. Car en 2024, la commune de Suèvres avait décidé d'inscrire la sépulture d'Inass dans le domaine privé, *« une entrave au deuil »* selon l'avocate.

Sans nier *« le ressenti légitime »* au sein de la commune et de la part de ses habitants, *« le retentissement immense »* et la *« tristesse »*, l'avocate générale a souligné que les actes de torture et de barbarie et la complicité pour lesquels comparaissent les accusés ne touchent pas personnellement la commune, demandant également que la demande de constitution en partie civile soit rejetée.

Malgré l'intervention de Me Sannier, qui défendait les intérêts de Suèvres et qui a mis en évidence l'implication des habitants pour prendre soin de la sépulture d'Inass, la cour a déclaré irrecevable la demande de la commune de Suèvres de se constituer partie civile.

Dans la salle, Raphaël Pilleboue, élu à Suèvres de 1983 à 2020, s'attendait à une telle décision. En revanche, les mots de Me Terrien-Freneau l'ont choqué. *« Je m'attendais à ce que ce soit tendu mais pas à ce point. »*

C'est aussi au cours de ce premier jour d'audience qu'il a découvert que les frères et sœurs d'Inass souhaitaient récupérer son corps. Et là aussi, la décision est difficile à accepter.

Méryl SERTHELON

Des visiteurs qui ont grandi avec l'affaire

Ils ne sont pas aussi nombreux qu'attendus mais les visiteurs qui viennent assister au procès des parents de la petite martyre de l'A10 tenaient à être là. Originaires de la région, ils ont grandi avec cette affaire.

Depuis lundi et pendant ces premiers jours d'audience, des étudiants - en droit notamment - sont venus assister aux débats ainsi que quelques habitants du Loir-et-Cher, prêts à faire la queue tôt le matin devant la grille du tribunal de Blois pour obtenir un ticket qui sera réclamé à l'entrée de la salle.

Parmi eux, deux femmes de l'agglomération blésoise tenaient à être là dès la première journée *« parce que cette affaire a toujours fait partie de notre vie. Mais cela fait bizarre d'être là »*, confient-elles. Plusieurs regrettent de devoir jongler avec leur emploi du temps professionnel pour pouvoir assister aux audiences et auraient aimé suivre davantage, espérant des réponses mais n'en attendant pas vraiment. Face aux nombreux *« on dit »*, certains veulent accéder aux vraies informations.

D'autres évoquent l'occasion de découvrir comment se déroule un procès d'assises.



Les visiteurs sont moins nombreux qu'attendus ces premiers jours. Méryl SERTHELON

Important d'être là

À l'aube de la deuxième journée, des Sodobriennes ont également fait le déplacement *« pour la petite du village qu'on vient voir, à qui on emmène des fleurs »*. La veille, la cour avait déclaré la demande de leur commune pour se constituer partie civile irrecevable. Interrogées sur le sujet, elles ne s'y attachent pas tant que ça. *« En faisant ça, ce qu'on voulait surtout, c'est que le procès ait lieu. »*

À l'approche de la diffusion des photos, l'une d'elles ne savait pas si elle resterait dans la salle, se sentant *« angoissée »*.

À leurs côtés, une femme a fait le déplacement depuis Tours. À 45 ans, elle a *« grandi avec cette histoire »*. Exerçant dans la protection de l'enfance, elle trouvait important d'être là, évoquant aussi des raisons plus personnelles.

Là non plus, on ne s'attend pas à de grandes déclarations de la part des accusés.

Méryl SERTHELON



Ludivine a choisi la thanatopraxie pour prendre soin des défunts

Depuis 15 ans, Ludivine Geoffroy prodigue ses soins aux défunts dans l'ombre des chambres mortuaires et funéraires. Grâce à la thanatopraxie, elle aide les familles à affronter le deuil sans être sur le devant de la scène.

Son agenda et son téléphone ne la quittent jamais. Son sourire non plus. Ludivine Geoffroy aurait pu être secrétaire ou travailler dans un cabinet comptable, comme ses études l'y prédestinaient. *« Mais j'ai très vite compris que travailler en open space au milieu des gens, ça n'était pas du tout fait pour moi. »*

Après son bac, Ludivine comprend vite qu'elle a besoin de se sentir utile. La jeune femme sait aussi qu'elle préfère *« les métiers solitaires avec de la discrétion »* et ceux où *« on se sert de ses mains »*.

« Je me suis orientée vers les métiers du funéraire », confie celle qui n'avait alors que 18 ans. Mais là encore, pas question de *« travailler en équipe ou de se retrouver devant un ordinateur. Je n'étais pas sûre non plus d'être capable d'écouter les familles endeuillées dans leur peine et d'avoir à leur réclamer de l'argent. »*

Une formation exigeante et réglementée

« Je savais bien que quelqu'un préparait les défunts, mais je ne connaissais pas ce métier », poursuit Ludivine. *« J'ai commencé par taper « embaumeur » sur Internet et j'ai trouvé « embaumement moderne, thanatopraxie ». »*

Après quelques recherches sur le métier et la formation, Ludivine s'est rapprochée d'une chambre mortuaire dans un hôpital pour découvrir la réalité du métier. Cette expérience a confirmé son intérêt pour ce métier qui allait lui permettre *« d'aider les gens sans être sur le devant de la scène »* et *« où je travaille vraiment avec mes mains »*. Même si elle reconnaît que pour l'exercer, *« il faut avoir le cœur accroché »*.

En France, la thanatopraxie fait partie des métiers réglementés. Pour l'exercer, il faut suivre une formation qui associe des connaissances médicales, une formation pratique auprès de professionnels expérimentés et des examens nationaux. Décrocher le diplôme national de thanatopracteur en fin de parcours est indispensable.

Alors qu'elle vit en région Champagne-Ardenne, la jeune femme rejoint le sud de la France et intègre une école qui la prépare au concours. Elle y découvre le fonctionnement du corps humain. *« Il y a de l'anatomie, de la pathologie, de la médecine légale, de la thanatopraxie… »*

Une fois le concours obtenu, Ludivine peut enfin accéder à la pratique sous la supervision d'un thanatopracteur diplômé. Avant de se présenter à l'examen, elle réalise environ *« 300 soins seule »* parce que *« plus on pratique, plus notre geste est sûr et plus on rencontre de situations différentes »*.

Au service des familles

Entre une mort naturelle, des suites d'une longue maladie ou à un grave accident, le soin sera différent. *« Ce n'est pas comme à la télé »*, glisse celle qui *« vit entre les morts. On voit ce que la plupart des gens ne voient pas et on est là pour éviter qu'ils voient ça et pour que la famille puisse se recueillir dignement. »*

Parfois, l'état du corps ne permet pas de pratiquer le soin. *« Quand le corps a été découvert au bout de plusieurs jours, en cas de noyade… »* Même si ce sont les pompes funèbres qui rencontrent l'entourage du défunt, le thanatopracteur a *« un rôle de conseiller. Dans le soin, il y a l'hygiène, la conservation et la présentation. Quand on ne peut pas, il faut penser à la famille »* et la conseiller pour qu'elle puisse faire un choix éclairé et *« lui éviter des dépenses inutiles »*.

Faire appel à un thanatopracteur n'est pas obligatoire, *« sauf en cas de pacemaker qui doit obligatoirement être retiré si cela n'a pas été fait par le médecin »*. Celui-ci intervient rapidement après le décès, dans les vingt-quatre heures en général. Il commence par analyser le corps et prendre connaissance des informations le concernant. *« Ça permet d'adapter le dosage et la composition »* de la solution formolée qui sera injectée dans l'une des artères. De préférence dans la carotide *« parce que c'est la plus proche de la tête »*. Le produit permet de *« nettoyer tous les microbes qui provoquent la dégradation du corps. Ça estompe les traces de maladie et ça efface les stigmates de la mort. »*

L'étape suivante consiste à retirer les liquides biologiques du corps. *« Là où se trouvent les bactéries qui entraînent la dégradation naturelle. »* Ensuite, *« on désinfecte l'extérieur du corps »* avant d'habiller, coiffer et maquiller le défunt en respectant au maximum l'aspect de la personne. *« Je demande des photos récentes du défunt au quotidien. »* Ludivine s'enquiert aussi des habitudes de ses patients. C'est comme ça qu'elle les nomme. Si une femme avait l'habitude de mettre du fard à paupières ou du rouge à lèvres. Si le défunt portait des lunettes. Il ne faut pas hésiter à glisser quelques effets personnels avec les vêtements du défunt. Y compris les bijoux ; ceux-ci pourront être retirés au moment de la fermeture du cercueil.

Parfois, c'est plus douloureux. Ludivine n'oubliera certainement jamais le jour où elle a enfilé ce pyjama à un nourrisson. *« Le même que celui de mon fils. C'était très compliqué mais je l'ai fait »*, confie la jeune femme.

Un métier en plein développement

Cela fait déjà quinze ans que Ludivine s'épanouit dans ce métier ; en tant que salariée et à son compte depuis janvier 2021. *« J'y trouve mon compte à ne jamais être au même endroit, à ne jamais prendre la même route… »*

Installée à Athée-sur-Cher, elle intervient en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire et depuis le début de l'année elle emploie un salarié pour répondre à la demande qui augmente pour plusieurs raisons. Le délai entre le décès et les obsèques s'allonge[1]. Parce que la famille vit de plus en plus loin et est de plus en plus dispersée et parce que le délai d'attente pour une crémation est parfois long. Aussi parce que la maladie et les traitements jouent sur l'apparence du défunt.

Malgré ses 35 ans, Ludivine porte un regard lucide sur la mort qui peut *« intervenir à n'importe quel moment et à n'importe quel âge. Personne ne passera à travers. Alors profitons de la vie ! »*

Laurence RICHER

1) La durée légale est passée de 6 à 14 jours en 2024. Une dérogation peut être accordée lorsque des circonstances particulières le justifient. En cas d'obstacle médico-légal, par exemple après une mort suspecte, le délai maximal court à partir de l'autorisation délivrée par le procureur de la République.



Ludivine Geoffroy exerce un métier qui demande beaucoup de disponibilité.

Laurence RICHER

Entreprise Thanadess au 06.32.06.66.76.

SUIVEZ NOUS !
Retrouvez-nous sur Facebook
LA RENAISSANCE DU LOIR ET CHER

COUP DE ♥ LIVRE COUP DE CŒUR DE LA SEMAINE



L'ART DE BOIRE LE THÉ AVEC LES CROCODILES

Sarah Marquis

MICHEL LAFON

■ »Ne laisse jamais personne définir qui tu es, c'est le chemin d'une vie.» Sarah Marquis nous entraîne dans la plus universelle des quêtes : celle de la rencontre avec soi-même. Ses expéditions extraordinaires l'ont confrontée à la faim, à la peur et à l'épuisement. Chaque pas l'a poussée au-delà de ses limites, lui apprenant à observer, à écouter et à faire confiance à son instinct. Chaque épreuve l'a obligée à se réinventer. L'exploratrice nous livre aujourd'hui les leçons qu'elle a apprises au contact de la nature sauvage, cette force intérieure insoupçonnée qui lui a permis de traverser les déserts brûlants et les terres les plus hostiles de la planète.
Autant de conseils et idées dont chacun peut s'inspirer au quotidien. Un guide de vie où les plus grandes réponses ne se trouvent pas dans le confort des certitudes, mais au cœur de l'inconnu.

Dégâts de gibier : la prolifération des sangliers bientôt hors de contrôle ?

Le 22 octobre, des représentants de la Coordination rurale et de la Confédération paysanne ont déversé de la paille, du fumier, des branches et des déchets devant les locaux de la Fédération des chasseurs à Vineuil pour manifester leur mécontentement face à l'augmentation des dégâts de gibier.

La colère s'est exprimée le 22 octobre lorsqu'une quarantaine d'agriculteurs se sont dirigés vers Vineuil et ont déversé de la paille, du fumier, des branches et des déchets devant les locaux de la Fédération départementale des chasseurs à Vineuil, interpelant « cousin Hub », (Hubert-Louis Vuitton) le président de la Fédération.

« Depuis plusieurs semaines, les dégâts de gibier se sont considérablement multipliés dans le Loir-et-Cher », dénoncent en chœur les représentants de la Coordination rurale et de la Confédération paysanne. *« Les cultures et les prairies sont touchées, les pertes s'accumulent et la colère monte. […] Et contrairement aux idées reçues, le phénomène ne se limite plus à la Sologne. Il y a une augmentation avérée cette année et dans un temps record des dégâts causés par le gibier. »* D'après Axel Masson, éleveur à Langon-sur-Cher et secrétaire départemental de la Coordination rurale, ce phénomène s'explique par le retour des pluies après une période de canicule et de sécheresse. *« Les animaux sont sortis de façon très intense en très peu de temps et ça fait des dégâts chez tous les paysans. »* En Sologne bien sûr, mais également au nord de la Loire où le sanglier est désormais installé.

Le gibier détruit les cultures, y compris *« derrière le semoir. Dès que la graine est plantée, il vient la manger. »* Ainsi que les prairies : *« Au printemps, certains éleveurs n'auront plus rien à donner à manger à leurs animaux »*, prévient Axel Masson.

« Il y a eu tellement de dégâts qu'on a tous fait appel aux lieutenants de louveterie. Ils sont sur le pied de guerre depuis plus d'un mois. » Les louvetiers interviennent bénévolement à la demande des agriculteurs en accord avec les services de l'État pour réguler certaines populations d'animaux sauvages, notamment lorsqu'elles occasionnent des dégâts ou présentent un risque pour la sécurité publique. *« Ils ont comptabilisé le double d'animaux vus la nuit par rapport à l'année dernière »*, livre Axel Masson.

Plus d'un million d'animaux tués

Pourtant, on n'a jamais prélevé autant de sangliers en France et selon les chiffres avancés par l'Office français de la biodiversité, c'est la première fois que la chasse au sanglier atteint la barre du million d'animaux tués. Les chiffres montrent une augmentation des prélèvements de 15,3 % par rapport à la saison précédente au niveau national et même de 38 % en Loir-et-Cher avec 31.348 individus prélevés. 3.195 cerfs et 10.766 chevreuils, deux espèces elles aussi mises en cause par les agriculteurs, ont également été abattus.

« On sait qu'il y a beaucoup trop de sangliers et trop de dégâts », reconnaît Hubert-Louis Vuitton. Le président de la Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher explique cette réalité par un défaut de gestion des populations *« 10 ans en arrière »* et *« la météo. Avant, on avait des hivers rudes et des inondations. Les jeunes sangliers en pâtissaient. Aujourd'hui, 80 % des individus des portées survivent. »*

« Je considère qu'on fait le maximum. Les chasseurs prélèvent ce qu'ils peuvent. » Même chose *« pour les cervidés. Les chasseurs voudraient que l'on chasse plus vite, plus tôt mais il y a des dates à respecter. »* Certains renoncent à tirer ne sachant quoi faire de la viande. Hubert-Louis Vuitton reconnaît qu'*« entre deux chasses, les congélateurs sont pleins. On a deux usines de gibier en Sologne. Il faut qu'on nous prenne en priorité la viande locale »*, précise Hubert-Louis Vuitton en incitant les chasseurs à se rapprocher d'eux.

Axel Masson lit les chiffres d'une autre façon : *« Il y a 30 ans, on tuait environ 2.500 sangliers en Loir-et-Cher et aujourd'hui, on en tue 32.000. Certes, on augmente les prélèvements, mais pas de façon à stabiliser les choses »* tant la population *« explose »*.

Longtemps, les dégâts se sont limités au sud de la Loire. Mais depuis quelques années, la Beauce est elle aussi concernée. *« Ils ont perdu le match »*, déplore Axel Masson. *« Ça faisait déjà 3 ou 4 ans qu'on voyait quelques sangliers. Maintenant, ce sont des troupeaux par dizaines et ce n'est que le début de la catastrophe. Le montant d'indemnisation sur des prairies n'a rien à voir avec celui sur des récoltes semencières ou maraîchères. Et au nord, ce ne sont que des cultures. »*

Un risque sanitaire

Au-delà des dégâts *« qui est un très vieux sujet »* et *« avant de parler d'argent »*, Axel Masson craint un *« problème sanitaire. C'est le pire qui puisse nous arriver et je crois qu'on en est à deux doigts. »* L'éleveur met en cause les populations de cervidés et dénonce aussi le fait qu'*« en moyenne en France, on prélève 75 à 80 % des animaux attribués. En Loir-et-Cher, on plafonne à 50 à 55 %. Soit la moitié de ce qui est préconisé. On n'arrive plus à réguler. »*

« On est en surpopulation et ce qui nous pend au nez, c'est que s'il y en a un de malade, il va contaminer tout le monde. Si c'est un sanglier, on craint tous la peste porcine. Ce serait la catastrophe sur la ferme France. » Axel Masson évoque aussi un *« nouveau parasite »* qui vient d'être découvert sur *« des daims, qui a contaminé la Sologne et qui est mortel pour les chèvres et les moutons »*. Un sujet qui d'après lui n'est pas pris en considération par la Fédération des chasseurs.



Les agriculteurs ont déversé des déchets devant les locaux de la Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher.
Laurence RICHER

Agriculteurs et chasseurs se reverront bientôt. *« Au niveau de la Chambre d'agriculture, nous sommes en train de rédiger une liste de propositions que nous remettrons au président de la Fédération sous peu »*, conclut Axel Masson qui est également secrétaire de la chambre consulaire. *« Les dégâts de gibier, ça n'a pas de couleur syndicale. C'est à la Chambre de porter ce message et j'espère que tous les syndicats vont signer cette charte. »*

D'ailleurs, la FNSEA 41, bien que non représentée le jour de la manifestation, partage l'inquiétude et est *« solidaire »*. Tant concernant la prolifération du gibier, l'augmentation des dégâts que sur le risque sanitaire. Fabrice Gaussant, aviculteur et céréalier à Montrieux-en-Sologne, ajoute qu'*« en Sologne, on est de moins en moins d'agriculteurs et le gibier se concentre là où il y a à manger. Et ce qui va arriver un jour ou l'autre, c'est la maladie. Les éleveurs ont la peur au ventre. »*

L'agriculteur reconnaît pourtant que les louvetiers sont mobilisés et que *« le préfet a autorisé le piégeage. On voudrait aussi pouvoir les tirer le soir ou la nuit avec des lunettes thermiques »* car *« pour nous c'est un combat de tous les jours »*.

Changer la loi

Du côté de la Fédération, on n'oublie pas qu'il faut indemniser les dégâts. *« Le sanglier est considéré comme res nullius, c'est-à-dire qu'il n'appartient à personne. Mais quand il faut payer, c'est à nous les chasseurs de le faire. »* Hubert-Louis Vuitton craint néanmoins qu'à l'avenir, la Fédération ne puisse plus assumer le montant croissant des indemnisations. *« Il faut que la loi dégâts de gibier change car il y a de plus en plus de sangliers et de dégâts, et moins de chasseurs. »*

Le président craint que *« le coût de la chasse s'envole à cause des dégâts de gibier »* qui représentent cette année *« une enveloppe d'un million à 1,2 million d'euros alors qu'il nous reste 13.000 chasseurs »*.

De son côté, le député Christophe Marion déclarait au lendemain de sa rencontre avec Hubert-Louis Vuitton avoir *« bien identifié les problèmes du financement qui ne pourra plus être assuré par les Fédérations qui vont se retrouver sur la paille à court terme. Je vais travailler avec Daniel Labaronne, député d'Indre-et-Loire mais aussi président du groupe chasse et pêche à l'assemblée pour chercher une solution. »*

Laurence RICHER



Hubert-Louis Vuitton explique que les chasseurs font ce qu'ils peuvent.
Jean-Luc VEZON (clp)



Les sangliers prolifèrent désormais aussi au nord du département.
Martine MOREAU

Comment fonctionne l'indemnisation ?

Les dégâts causés par le gibier sont indemnisés par la Fédération des chasseurs. L'article L. 429-23 du Code de l'environnement établit que, si un fonds a été endommagé par des sangliers, cerfs, élans, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins, le titulaire du droit de chasse est tenu de réparer le dommage. Cette obligation couvre aussi les produits déjà récoltés mais non encore rentrés. Pour le grand gibier — notamment sanglier, cerf, chevreuil, daim —, l'article L. 426-1 prévoit une indemnisation par la Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs lorsque les dégâts proviennent d'une réserve de reprise ou d'un fonds soumis à un plan de chasse.

Les montants d'indemnisation *« ne sont pas inventés »*, explique Hubert Louis Vuitton. Ils sont fixés par *« une commission[1] qui réunit cinq chasseurs, cinq agriculteurs et un représentant du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement. Ils sont souvent votés à l'unanimité. »* Les chiffres sont ensuite revus au niveau départemental dans le cadre d'une commission départementale d'indemnisation en présence de cinq agriculteurs, cinq chasseurs et d'un représentant du préfet. *« Il y a de la discussion. Moi je défends un budget et les chasseurs défendent leur portefeuille. Mais on y arrive sans heurts. »*

LR

CNI : commission nationale des indemnisations.

Renaissance du Loir&Cher

5 rue Roland Garros – LAB2 – Bureau n°9, 41000 BLOIS

Société nouvelle Courrier français : SARL 99 ans - Cap. 100.000 € - 6 rue Pierre et Marie CURIE, 33520 BRUGES - **Président :** Vincent David - **As. :** PMSO - RCS BLOIS 596 520 528.

RÉDACTION · redaction41@larenaissance-41.com - 02 54 78 12 44
Directeur de la publication : Vincent David - **Rédacteur en chef :** Jean-Christophe Giret
Chef d'édition : Méryl Serthelon - **Journaliste :** Laurence Richer.

PUBLICITÉ · m.moreau@larenaissance-41.com - 06 61 65 04 50
Chargée des ventes : Martine Moreau.

ANNONCES LÉGALES · annonces.legales@alcregie.com - 05 56 44 72 24

ABONNEMENT - DIFFUSION · abonnementdiffusion@courrier-francais.fr - 05 24 07 39 63
Intégral 1 an (papier + internet) **:** 70 € / **Numérique 1 an :** 48 €. (prix T.T.C. au taux de 2,10 %)

IMPRIMERIE · La Nouvelle République : 232 avenue Grammont, 37000 TOURS.

CPPAP : 1127 C 81111 - **ISSN :** 0751-5146 - Dépôt légal à parution.

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

Origine principale du papier France. Taux de fibres recyclées sup.ou égal à 50% Eutrophisation (pâte et papier) : Ptot moyen à 0.014 kg/tonne.

votre journal

PEFC 10-31-3409

Arnaques en ligne et démarchages abusifs : comment s'en protéger ?

Les escrocs ont de plus en plus d'imagination et grâce à l'intelligence artificielle, il devient difficile de les démasquer. À domicile ou sur Internet, les arnaques se multiplient.

Qui aurait pu imaginer que des escrocs profiteraient de la canicule et du manque de fourrage pour nourrir les bêtes cet hiver dans certaines régions pour mettre en ligne de fausses annonces ? C'est pourtant bien ce que les forces de l'ordre ont pu constater, après avoir reçu des plaintes d'éleveurs qui se sont fait avoir.

Des plaintes, les policiers et les gendarmes en reçoivent tous les jours. Parfois même *« deux à trois par jour »*, indiquent les gendarmes d'Herbault qui ont animé la première partie de la réunion organisée le 16 octobre par France Services et La Poste dans le cadre des Journées France Services qui se sont tenues du 5 au 17 octobre. Démarchage à domicile ou arnaques en ligne, les escroqueries se multiplient et grâce à l'intelligence artificielle il devient de plus en plus difficile de déjouer les escrocs et de distinguer les faux sites Internet des vrais.

La semaine précédant la réunion, un démarchage abusif avait justement été signalé à Valencisse. Un individu se faisant passer pour un *« partenaire EDF »*, sonnait et faisait du porte-à-porte en proposant un diagnostic énergétique. Il se disait *« déclaré et agissant avec l'accord de la mairie, mais tout cela est faux »*, précisait la commune via l'application Intra Muros. Il existe bien sûr *« de vrais démarcheurs car le démarchage n'est pas interdit par la loi »*, mais ceux-ci, *« on les invite à se déclarer en mairie »*, précise la gendarme. *« Et s'ils ne l'ont pas fait, on les invite à quitter les lieux. »* En cas de doute, ne pas hésiter à contacter la mairie et/ou la gendarmerie.

Un risque accru sur Internet

Depuis le développement d'Internet et des réseaux sociaux, les escrocs ont trouvé de nouveaux moyens d'agir. Lorsque l'on fait des achats en ligne, la première consigne est de bien vérifier dans la barre d'adresse la présence du cadenas ou du « https » qui indiquent qu'il s'agit d'un site sécurisé. *« Et pour sécuriser vos achats en ligne, utilisez une e-carte de paiement*[1] *»*, insiste Pierre Serre, bénévole pour Que choisir ensemble (ex Que choisir), qui coanimait la réunion.

« Attention aux sites qui ressemblent fortement à ceux que vous avez l'habitude de fréquenter », insiste la gendarme. Y compris aux plateformes de vente en ligne (Le Bon coin, Vinted) où les arnaques se multiplient. Et à ne pas leur communiquer des informations sensibles. *« Toutes les informations que vous pourrez leur donner sont monnayables et permettront à d'autres d'imaginer des escroqueries encore plus plausibles. »*

Des propositions trop alléchantes

Attention aussi aux propositions trop alléchantes, comme les primes à la rénovation ou à l'installation des panneaux solaires. *« Dès qu'il y a de l'argent qui tombe du ciel, il faut se méfier »*, insiste Pierre Serre. Et ne pas oublier non plus que *« les escrocs sont ingénieux et innovants »* et qu'ils *« ont toujours un coup d'avance »*, martèle l'animateur en indiquant que l'antenne Que choisir ensemble de Loir-et-Cher enregistre en moyenne 500 litiges par an. Parfois aussi suite à des chantiers réalisés par des entreprises venues de loin pour réaliser des travaux qui ne répondent pas aux attentes des clients. *« Les escrocs tablent sur l'usure et la faiblesse des consommateurs. »*

Pierre Serre a profité de la réunion pour rappeler qu'en cas de démarchage à domicile ou sur des salons professionnels, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter. Sous condition que le bon de commande ait été correctement rempli et que la date n'ait pas été falsifiée. Pour limiter les risques, le bénévole de l'association de défense des consommateurs conseille d'éviter les visites non programmées, de bien lire les documents, de ne pas donner d'acompte à la signature et d'attendre l'accord en cas de crédit affecté. Il incite également le consommateur à vérifier les informations concernant l'entreprise sur des sites comme societe.com ou pappers.fr. Attention aussi aux artisans qui se font pirater leur boîte mail. *« Les escrocs envoient de faux relevés d'identité bancaire à leurs clients en réclamant des sommes dues ou des acomptes. »*

Dans la liste déroulée au cours de cette réunion, on trouve aussi les *« mails frauduleux »* aux fausses amendes, aux fausses convocations de la police. La gendarme invite à ne pas hésiter à se rendre à la gendarmerie ou au commissariat de police *« pour lever le doute »* tout en expliquant qu'une amende est toujours envoyée par courrier (parfois doublée par mail) et une convocation toujours remise en main propre. Mais attention, *« il existe aussi de faux gendarmes »* qui se présentent avec *« une tenue qui ressemble à la nôtre et un faux brassard. Vous pouvez leur demander leur carte professionnelle et leur matricule pour vérifier leur identité. »*

Les arnaques aux sentiments

« Vous avez entendu parler de l'histoire de Brad Pitt ? », lance la gendarme. Suscitant des rires dans la salle et enchaînant : *« Ces escrocs qui se trouvent principalement en Afrique agissent à partir des cybercafés et se font passer pour d'autres. En ce moment c'est le chanteur Pierre Garnier. Ils ciblent les personnes seules et en manque d'amour »* et leur demandent de l'argent. *« À partir du moment où la personne vous dit qu'elle vous aime et qu'elle a besoin de 500 €, fin de l'histoire ! »*



Pierre Serre a animé la seconde partie de la réunion qui s'est tenue à la mairie d'Herbault.

Laurence RICHER

Partager ses photos de vacances sur les réseaux sociaux est devenu naturel. Pourtant, c'est aussi indiquer que l'on est absent de son domicile et offrir une information essentielle aux cambrioleurs. *« C'est du pain béni pour eux »*, insiste la gendarme en rappelant l'intérêt de l'Opération tranquillité vacances.

Malgré toutes les informations distillées dans l'après-midi, les participants sont repartis avec le sourire car même si le risque est réel et qu'il faut rester sur ses gardes, *« attention tout de même à ne pas devenir parano ! »*, a conclu Pierre Serre.

Laurence RICHER

1) Moyen de paiement dématérialisé qui permet de régler vos achats sur Internet en toute sécurité sans exposer les coordonnées de votre carte physique.

Les deux gendarmes qui sont intervenus ont préféré garder l'anonymat.

Pour s'informer et déclarer une arnaque rendez-vous sur www.cybermalveillance.gouv.fr, https://signal.conso.gouv.fr, https://internet-signalement.gouv.fr, https://franceverif.fr et même www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/thesee-arnaques-internet-plainte-en-ligne pour déposer une plainte en ligne.

Une escroquerie bien rodée

Le 28 octobre, Linda alertait sur les réseaux sociaux : *« Ma mère a été victime ce matin d'une arnaque bien rodée et je préfère informer tout le monde pour éviter que d'autres se fassent avoir. En sortant de chez elle au quartier du Bourgeau (Romorantin), pour aller au parc de Beauvais, un homme en camion s'est mis à la suivre. Il lui a fait croire qu'elle avait abîmé son véhicule alors qu'il a très certainement reculé ou fait un petit choc pour rayer le côté de sa voiture. »*

« Une fois arrêté, il refuse le constat et exige 275 € en liquide, prétextant qu'elle en aurait pour plus cher de passer par l'assurance. »

Linda raconte que sa mère *« a eu le réflexe de prétexter qu'elle n'avait pas sa carte bleue pour rentrer chez elle et m'appeler »*. Elle détaille aussi le mode opératoire éprouvé qui joue à la fois sur la peur et l'affectif.

Des commentaires montrent que des escrocs sévissent régulièrement sur le secteur : Romorantin, Chabris, Châtres-sur-Cher… *« Ne donnez jamais d'argent liquide, exigez le constat et si le mec s'énerve, enfermez-vous et appelez le 17 direct. »*, insiste Linda.

LR



Des escrocs déguisés en gendarmes

Le 20 octobre, Danielle s'est fait voler ses bijoux et son téléphone portable à son domicile par des faux gendarmes.

Certaines personnes malintentionnées se font passer pour des gendarmes ou des policiers en enfilant le costume officiel. Lors de la réunion qui s'est tenue à Herbault, les représentants de la gendarmerie ont engagé le public à demander la carte professionnelle et à vérifier si le numéro de matricule correspond bien à celui inscrit sur l'écusson normalement accroché sur l'épaule.

Danielle, qui avait assisté à une réunion du même genre à Romorantin, avait bien retenu la leçon. Lorsque deux gendarmes l'ont accueillie à son domicile alors qu'elle rentrait de son rendez-vous hebdomadaire chez le kiné, l'octogénaire a commencé par leur demander leur carte professionnelle. *« Le numéro correspondait bien au matricule sur leur uniforme »*, elle n'en revient toujours pas une semaine après les faits.

*« On a dû être espionnés. Tous les mardis, je vais chez le kiné à la même heure. J'ai ouvert le portail avec la télécommande et, le temps de fermer le portail, j'ai entendu »*gendarmerie !*« . Ils sont arrivés en uniforme »*, avec dans leurs mains, une statue identique à l'une de celle que possède son compagnon.

Immédiatement, les deux hommes annoncent à Danielle que quatre maisons du quartier ont été cambriolées dans la nuit et demandent à entrer au domicile, prétextant *« vérifier et relever des empreintes »*.

« Jusque-là, rien d'anormal » pour le couple.

Le duo, bien rodé, fait le tour du domicile *« tout en nous occupant »* et en profite pour voler les bijoux qui se trouvaient sur la table de nuit. Des bijoux de famille que Danielle craint de ne jamais récupérer.

Lorsque les faux gendarmes ont commencé à parler d'argent, certainement pour que le couple les mène à une éventuelle cachette, Danielle s'est mise en colère. Les deux hommes sont alors *« partis en courant »* mais en emportant *« mon téléphone portable que j'avais posé sur mon lit et la caméra de surveillance »*.

Immédiatement, les victimes ont contacté la gendarmerie de Romorantin. Celle-ci leur a indiqué avoir reçu trois autres appels pour des affaires similaires. Dont un couple qui s'était interposé et *« qui s'est fait tabasser »*.

Laurence RICHER



Parfois, le costume ne fait pas le policier.

Laurence RICHER

François Jacob réaffirme les ambitions du Blois Foot 41

Relégué de Nationale 1 mais vainqueur de Clermont Foot en Coupe de France, le BF 41 a vécu une saison en montagnes russes. Son président François Jacob dresse le bilan d'un club qui mise tout sur la formation et voit enfin poindre la solution à son épineux problème de terrains d'entraînement.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 22 octobre, François Jacob, l'emblématique président du club créé en 1999, a déclaré que *« la réussite d'un club ne se mesure pas seulement à son classement fin mai mais aussi à sa capacité à former, faire grandir, performer et rassembler. C'est autour de ces 4 ambitions que le BF 41 entend continuer à construire son avenir. »*

En présence de nombreux partenaires et représentants des institutions, dont Maryse Persillard, vice-présidente du Département, Céline Moreau, maire-adjointe de Blois chargée des sports, Joël Patin, vice-président du CDOS 41, et Laurent Legendre, président du district de football de Loir-et-Cher, le président a dressé un bilan complet d'une saison 2025/26 marquée par la descente de l'équipe première reléguée de Nationale 1 mais aussi par son excellent parcours en Coupe de France. Après sa victoire contre les professionnels du Clermont Foot 63, elle a en effet atteint les 32e de finale.

Avec sa verve habituelle, François Jacob a souligné les difficultés des associations sportives, notamment la réduction de 220.000 € du budget du club[1], tout en réaffirmant l'importance de la formation des jeunes, l'ADN du club, qui compte 451 licenciés de moins de 18 ans. Celle-ci se traduit par la présence des U17 au plus haut niveau français et de 15 joueurs sur les 24 qui composent l'effectif de l'équipe fanion.

Fer de lance, l'école de football rassemble 250 jeunes encadrés par 25 éducateurs diplômés tandis que 17 joueurs bénéficient d'une qualification professionnelle par la voie de l'apprentissage. L'an passé, ce sont aussi 4 jeunes U16 et 3 U15 qui ont rejoint des centres de formation de clubs pro (SCO Angers, Le Mans, Valenciennes, Rennes, Strasbourg et Dijon) tandis que la jeune Amira Kadi (15 ans) était sélectionnée en équipe de France.

On retiendra également l'avancée du serpent de mer des terrains d'entraînement qui manquent cruellement au club qui se voit obligé de refuser l'accueil de dizaines de jeunes qui rêvent de devenir le futur Kylian Mbappé. Avec le soutien d'Agglopolys, dans les mois qui viennent, deux terrains neufs pourraient ainsi voir le jour à côté de l'Agl'eau.



Soutien scolaire ou activités récréatives pendant les vacances, le Blois Foot 41 participe à l'éducation des jeunes.

BF 41



L'assemblée générale du Blois Foot 41 a permis de constater l'excellente gestion d'un club qui s'illustre aussi par l'excellence de sa formation des jeunes.

BF 41

Début de saison en fanfare

Tombé avec les honneurs, face à l'US Orléans (Ligue 3) au 6e tour de la Coupe de France (2-3), les hommes d'Arnaud Aurouet sont deuxièmes de leur championnat avec 5 victoires dont un succès retentissant (1-4) sur la pelouse de Linas-Montlhéry[2]. Malgré un effectif considérablement remanié, le club performe et marque but sur but (21 à ce jour) comme l'illustre son succès retentissant en match amical (3-0) face au groupe Élite du Paris Saint-Germain le 29 octobre à Poissy.

Pour cette saison, le BF 41 va continuer sur sa lancée : professionnalisation de l'encadrement, développement du football féminin mais aussi défense des valeurs de respect et de comportement sur le terrain et en dehors. Présentes dans les différents championnats, ses 33 équipes se singularisent par leur fair-play. Le BF 41 a ainsi terminé 3e de la ligue au challenge global du fair-play.

Un vibrant hommage a enfin été rendu aux huit salariés, éducateurs et bénévoles (dont 72 dirigeants), forces vives d'un club devenu une référence dans le football amateur français pour la rigueur de sa gestion, la qualité de sa formation et la permanence de son projet sportif porté, contre vents et marées, par l'indispensable François Jacob.

Jean-Luc VEZON (clp)

1) Passé de 1,220 à 1 million d'€.

2) FC Saint-Jean-le-Blanc est leader avec un match de plus.

La région et le département en bref

• **Poules pour tous !** 1.500 poules attendent un nouveau foyer. Pour permettre à un maximum de particuliers de les accueillir, les ventes sont organisées les 3 et 7 novembre et sont ouvertes à tous. Mardi 3 novembre, de 14h à 15h30, sur le parking de Bricomarché à Vendôme. Samedi 7 novembre, de 10h à 12h, sur le parking de Bricomarché du Controis-en-Sologne et de 14h à 15h30, sur le parking de Biocoop à Blois. Prix : 7 € l'unité. Les adoptants peuvent bénéficier d'une offre spéciale jusqu'au 14 novembre : cinq poules achetées, une offerte, soit six poules pour 35 €. Les personnes intéressées doivent réserver leur achat sur poulepourtous.com ou par téléphone au 02.49.62.20.50.

• **Conseils de proximité :** la ville de Vendôme organise, dans les six secteurs de quartiers, des conseils de proximité sur le thème Notre ville, nos quartiers, parlons-en ! Secteur Centre : 13 novembre à 18h, au Minotaure de Vendôme. Secteur Est : 18 novembre à 18h, au club-house de l'USV football, rue Ampère. Secteur des Rottes : 20 novembre à 18h, au Centre culturel, rue Georges-Clemenceau. Secteur Sud : 23 novembre à 18h, salle du Temple, rue Jacqueline-Auriol. Secteur Ouest : 7 décembre à 18h, à la salle de Courtiras, 8 rue du Lubidet. Le secteur Nord de Vendôme, quant à lui, s'est réuni le 3 novembre.

• **Enchères :** deux ateliers d'artistes, dont la deuxième partie du fonds Yvonne Mottet-Bernard Lorjou, seront dispersés aux enchères par la maison Rouillac, commissaires-priseurs, dimanche 8 novembre à 14h, au Palais des congrès-Le Vinci, à Tours. Ces œuvres sont les dernières provenant de la succession de l'artiste, que la maison Rouillac a commencé à disperser en 2023.

• **Remise de ballotins :** les retraités vendômois de 70 ans et plus, bénéficiaires de la carte verte du CCAS, pourront se voir remettre un ballotin de chocolats par foyer, uniquement sur présentation de celle-ci. La distribution se fera en décembre, les 8, 9, 10, 14 et 15 décembre, au Centre communal d'action sociale, 37 avenue Georges-Clemenceau, à Vendôme, de 9h à 12h et de 14h à 16h. Elle aura également lieu vendredi 11 décembre, à l'aile Saint-Jacques (parc Ronsard), de 14h à 16h30. Passé ce délai, les ballotins ne seront plus délivrés. Précisons que les inscriptions pour bénéficier d'une carte verte sont suspendues à partir du 16 novembre et reprendront le 4 janvier 2027.

• **Retenez votre spectacle :** le Centre communal d'action sociale de Vendôme propose aux retraités vendômois bénéficiaires de la carte verte du CCAS un spectacle organisé par le cabaret Madame Sans Gêne, lundi 7 décembre à partir de 14h, au Minotaure (ouverture au public à 13h30). Un goûter sera offert sur place. La distribution des billets se fera uniquement sur présentation de la carte verte, à la billetterie du Minotaure, vendredi 4 décembre, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

• **Salle premium :** à Blois, Cap'Ciné prépare une nouvelle expérience de cinéma avec une salle premium équipée d'un écran Led 4K inédit en Europe, d'un son Dolby Atmos et de fauteuils haut de gamme. Cette salle fera l'objet d'une rénovation complète afin de proposer au public une expérience cinématographique d'un nouveau genre. La livraison est prévue pour la fin du premier trimestre 2027. Le projet est porté par des partenaires locaux et spécialisés basés à Blois. Il est également réalisé avec le concours de Cinemec-Canica France, partenaire de Cap'Ciné pour la fourniture et l'installation des équipements cinématographiques. Un nouvel espace dédié au cinéma et à l'événementiel.

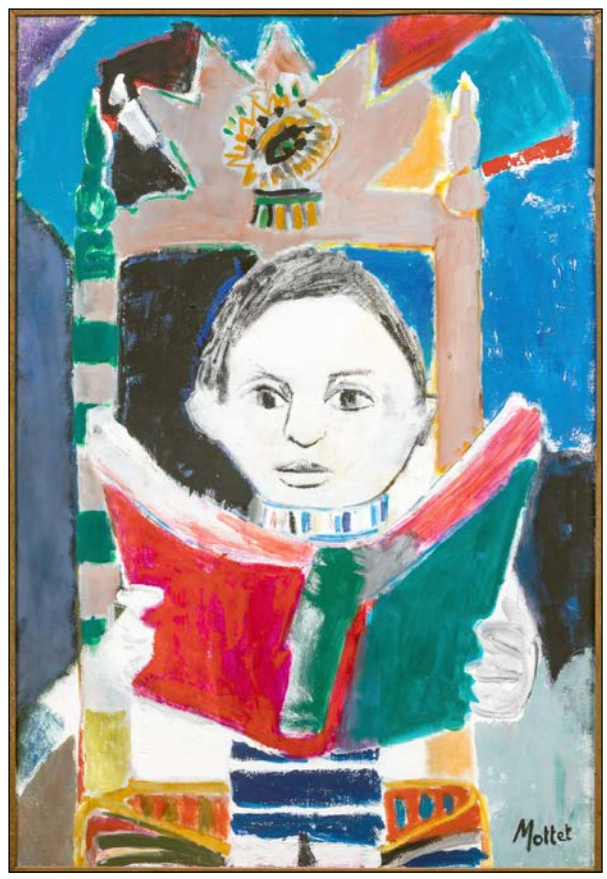
• **Préparer cette étape !** à partir du 10 novembre et pendant cinq séances, la Carsat Centre-Val de Loire propose aux habitants du secteur de Lamotte-Beuvron l'atelier Bienvenue à la retraite, qui se déroulera les mardis 10, 17 et 24 novembre, ainsi que les 8 et 15 décembre, de 13h45 à 16h30, salle Étienne-Schricke, à Lamotte-Beuvron. Ces séances sont gratuites, sur inscription au 07.72.26.54.32. Elles s'adressent aux personnes qui vivent leurs premières années de retraite ou qui s'y préparent. Elles seront animées par Dias Huma, entreprise solidaire d'utilité sociale engagée pour le lien social, le pouvoir d'agir des seniors et la prévention sur les territoires ruraux et périurbains.

• **Pelouses sèches :** des travaux de restauration de pelouses sèches sur le domaine public fluvial de la Loire, à Suèvres, ont été engagés. Ils ont été confiés à l'entreprise Éric Garnier Paysagiste, sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction départementale des territoires (DDT). Il s'agit de défricher et de débroussailler les fourrés et les jeunes arbres qui étouffent ces pelouses, afin de préserver deux végétations d'intérêt européen : une pelouse vivace à orpin blanc et vipérine, ainsi qu'une pelouse annuelle des sables calcaires, qui abritent plusieurs espèces florales rares et protégées à l'échelle régionale.

• **Récompense :** le prix départemental des Rubans du patrimoine a été remis le 3 novembre à Marc Gricourt, maire de Blois, dans le cadre du chantier de restauration de l'église Saint-Nicolas. Quatre entreprises spécialisées sont intervenues durant les cinq années de travaux. Plus de 4 millions d'euros ont été nécessaires pour sauvegarder cet édifice des XIIe et XIIIe siècles, classé monument historique. Les vitraux de la partie haute de l'édifice ont été entièrement restaurés, tout comme les peintures murales et les éléments de décor les plus urgents. Une véritable renaissance pour redonner un nouvel éclat à la plus vieille église de Blois.

• **Deux nouveautés :** en 2027, le ZooParc de Beauval emmènera ses visiteurs de l'autre côté de l'Atlantique, avec deux nouveautés exceptionnelles ! Au programme : l'arrivée d'une toute nouvelle espèce, le loup à crinière, et l'ouverture du Sentier des Flamants, une balade spectaculaire en contre-bas de la Grande Volière Sud-Américaine.

MOB



Des œuvres d'Yvonne Mottet et Bernard Lorjou seront mise en vente le 8 novembre.

Étude ROUILLAC

Le cabaret et ses créatures investissent la Halle aux grains

Blois va vibrer au rythme du cabaret contemporain les 12, 13 et 14 novembre avec Monsieur K aux commandes de trois jours de spectacles et de surprises.

Derrière les plumes, les paillettes et le french cancan, le cabaret recouvre une grande diversité de pratiques artistiques : danse, chant, humour, burlesque, magie, performances et arts visuels. Il constitue aussi un espace de liberté, de création et parfois de revendication. C'est ce que les spectateurs pourront découvrir les 12, 13 et 14 novembre à Blois.

Frédéric Maragnani, directeur de la Halle aux grains Scène nationale qui accueillera l'événement, ne cache pas son impatience. *« J'aime particulièrement le cabaret, d'autant qu'il n'y en a pas du tout eu à Blois »*, confie-t-il avec des étoiles dans les yeux. Des étoiles que les spectateurs devraient aussi retrouver sur scène et dans la salle puisqu'ils sont invités à venir déguisés et maquillés dans l'esprit de cet art qui met en avant le spectacle vivant.



Monsieur K est l'une des figures du cabaret contemporain.

Monsieur GAC

3 jours de programmation éclectique

Les clés de la Halle aux grains et l'organisation de cet événement ont été confiées à Monsieur K, qui est le personnage de scène de Jérôme Marin. Un artiste français qui mêle chanson, théâtre, humour noir, poésie et extravagance et compte parmi les *« têtes de pont »* du renouveau du cabaret contemporain. Il *« a fait ses débuts à Orléans où il a créé ses premiers cabarets. Il est maintenant à La Machine du Moulin Rouge à Paris. »* En février 2025, Jérôme Marin avait présenté *La Barbichette Cabaret* sur la scène blésoise.

Pendant trois jours, plusieurs *« moments »* seront proposés. À commencer par un apéro-curieux le jeudi soir à 19h dans la grande halle. *« On lui a proposé de raconter sa vie de cabarettiste »*, indique Frédéric Maragnani. *« Il sera accompagné de son musicien accordéoniste qui s'appelle Fred Chopine (Fred Ferrand). »* L'entrée est libre et la Hag offre un verre.

Le vendredi soir, à 20h dans l'hémicycle, Monsieur K présentera *Chansons monstres*[1], *« son dernier spectacle »*. *« Un cabaret joyeux avec des chansons tristes »*, résume le directeur de la Hag. *« Chaque chanson raconte l'histoire d'un personnage ; pas des histoires à pisser de rire. Mais je vous assure qu'on s'amuse beaucoup »*, glisse Frédéric Maragnani tout en promettant une soirée exceptionnelle.

Conférence et grande scène ouverte

Samedi 14 novembre, rendez-vous à 16h pour une conférence sur l'histoire du cabaret, ses grands mouvements et ses figures emblématiques, animée par Jérôme Marin *« qui a beaucoup de documents et d'images à nous montrer pour nous raconter l'invention des créatures »*. Puis à 19h, neuf artistes confirmés et nouvelles créatures se retrouveront dans une sorte de grande scène ouverte sous la houlette de Monsieur K. Des artistes venus essentiellement de la région Centre-Val de Loire, symboles du renouveau de cette *« véritable renaissance du cabaret en France »*. Le *Cabar'Halle* réunira ainsi sur scène FuzZ et Nymphéa d'Orléans, Pixie Vixen, T-Grace et Scarlett Opium qui sont de Bourges, ainsi que le cabarettiste orléanais Hyacinthe et Béton mouillé venu de Tours. Le directeur de la Hag promet des surprises et *« beaucoup d'improvisation »*. L'entrée est fixée à 6 € *« mais le public peut donner plus ! »*



Frédéric Maragnani ne cache pas son impatience.

Laurence RICHER

La Hall aux grains accueillera aussi une exposition photos du 9 novembre au 17 décembre. Seize panneaux *« réunissant des regards historiques et contemporains sur le cabaret »* seront installés dans la coursive et durant les trois jours, le bar de la Hag restera ouvert.

Cet événement s'inscrit dans la Saison Cabaret initiée par le ministère de la Culture qui se déploie jusqu'à la fin de l'année sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi qu'en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane.

Laurence RICHER

1) Tarif de 8 à 26 €. Billetterie sur www.halleauxgrains.com/site/spectacles/chansons-monstres.



LES SORTIES de la semaine





Rendez-vous dimanche 8 novembre à 15h à l'auditorium Monceau-Assurances de Vendôme.

Félix BROEDE



En novembre à Cap Ciné, retrouvez en live trois spectacles qui explorent les coulisses de la politique, l'amitié et les petits mensonges du quotidien.

KOBAYASHI

• **Blois :** vendredi 6 novembre à 20h30 à Cap Ciné Blois, *Les hommes se cachent pour mentir*, une comédie de Vincent Piquet (tarifs : 19 € ou 16,15 €). Le vendredi 20 à 20h30, la comédie *Du couscous à l'Élysée* (tarifs : 19 € ou 16,15 €) ; le vendredi 27 à 20h30, le duo Les Décaféinés avec *Les deux derniers amis du monde* (tarifs : 25 € ou 21,25 €). Trois spectacles live sur scène, réservations sur www.littleproduction.fr/bloispopcorncomedy.

- du vendredi 6 au dimanche 8 novembre au Jeu de paume, salon *Envies d'Automne* avec 80 exposants autour de la maison, du jardin, de la décoration, de l'artisanat d'art, du bien-être et de la gastronomie. Vendredi et samedi de 10h à 19h, dimanche de 10h à 18h. Entrée et parking gratuits.

- samedi 7 et dimanche 8 novembre, au Muséum d'histoire naturelle ouvert de 10h à midi et de 14h à 18h, exposition *Nature et champignons*, organisée par le Muséum et la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher. Entrée libre et gratuite.

- vendredi 13 novembre à 20h30 à la Maison de Bégon, La Cafetera Roja en concert. 1er plateau : Taforalt accompagné de Mirtohid Radfar (Oud, tanbur, percussions) multi-instrumentiste iranien issu de la tradition soufie. Tarifs : plein 11 €, adhérent 7 €. Billetterie en ligne sur https://billetterie.maisondebegon.com/agenda/195-LA-CAFETERA-ROJA.

- samedi 14, dimanches 22 novembre et 6 décembre à la cathédrale, festival Sucres d'Orgue avec au programme : samedi 14 à 18h, le chœur Stella Maris (Duruflé). Dimanche 22 novembre à 16h, le Carillon de Ventôme (Denisot-Boëly). Dimanche 6 décembre à 16h, le chœur Honegger (Vierne). Entrée : 15 € (10 €), gratuit moins de 12 ans. Renseignements sur jeuxdorgue41.free.fr.

• **La Marolle-en-Sologne :** samedi 14 novembre à la salle des fêtes, ouverture des portes à 19h pour le loto organisé par le comité des fêtes. 4 € le carton, 10 € les 3, 15 € les 5, 20 € les 7 + 1 gratuit. Cartons personnels interdits. De nombreux lots à gagner. Buvette, casse-croûte, pâtisserie.

• **Lamotte-Beuvron :** jusqu'au 21 novembre, inscription pour le concours de maisons décorées (bulletin à retirer en mairie). Le passage se fera entre le 10 et le 17 décembre de 17h à 19h. Tél. 02.34.45.20.04 ou cmj@lamotte-beuvron.fr.

- jeudi 12 novembre à 18h au Cinéma N3, conférence du groupe de recherches archéologiques et historiques sur *Maurice et Eudes de Sully, solognots et bâtisseurs de Notre-Dame de Paris,* animée par Gille Lepeltier. Tarif : 3 €, gratuit pour les moins de 16 ans. Réservations au 02.54.88.84.99 ou par mail à developpement@lamotte-beuvron.fr.

- vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 novembre au parc équestre fédéral, rencontres du pony-games organisées par la Fédération française d'équitation. Infos sur www.ffe.com/parc-equestre/les-evenements-du-parc.

- samedi 14 novembre de 11h à 18h à l'Ehpad La Campagnade, marché de Noël organisé par l'association « Pas... Sages ». De nombreux stands présents, vente de crêpes et boissons, grande tombola à 2 € le ticket. Renseignements par mail à assopassageslb@gmail.com

- samedi 14 novembre à 14h30 au Cinéma N3, ciné-goûter avec la projection de *Petite casbah*. Tarif : 6 €. Tél. 02.54.88.84.99.

- samedi 21 novembre à 15h à la médiathèque, spectacle *L'histoire et les cancans des lavoirs* par Pascal Cabrera. Gratuit, sur réservation au 02.54.83.01.62.

• **Mont-Près-Chambord :** samedi 7 et dimanche 8 novembre, Foire aux pommes. Exposants, produits du terroir, restauration, animation, bandas, fête foraine. Feu d'artifice le samedi à 19h15 à la baignade naturelle.

- dimanche 8 novembre, randonnée. Départ du Gymnase municipal de 7h30 à 10h pour 3 parcours de 10, 14 et 18 km. Chiens tenus en laisse. Dons au profit du Téléthon, Comptant pour le défi km Téléthon. Licencié 3,5 €, non licencié 4 €. Infos au 06.11.71.96.41.

• **Montrichard :** dimanche 8 novembre, randonnée. Départ du préau de l'école de Montrichard, de 7h à 9h30 pour 4 parcours de 8, 12, 18 et 25 km. Chiens tenus en laisse. Licencié 3,5 €, non licencié 4 €n, gratuit pour les moins de 12 ans. Infos au 06.07.91.14.15.

• **Nouan-le-Fuzelier :** samedi 7 novembre à 19h30 à la salle des fêtes, loto organisé par l'APE du RPI Nouan-le-Fuzelier / Saint-Viâtre. 4 € le carton, 15 € les 4, 20 € les 6 + 1 gratuit ; mini-bingo 5 € les 5 et 10 € les 12. Ouverture des portes à 18h, réservations recommandées au 06.63.82.21.44. Espèces et cartes bancaires acceptées.

• **Romorantin-Lanthenay :** samedi 7 novembre à 17h, à l'auditorium de la Fabrique Normant, conférence *Nourrices et enfants assistés en Sologne, une autre histoire de la maternité*, par Stéphanie Ruhnke. Organisée par la Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie de la Sologne. Gratuit.

• **Sainte-Anne :** dimanche 8 novembre, randonnée. Départ de la mairie à 7h pour 3 parcours de 8, 12 et 20 km. Chiens tenus en laisse. De 3,5 € à 4 € suivant le parcours. Réduction de 0,50 € pour les licenciés, gratuit pour les moins de 12 ans. Infos au 06.68.85.37.94.

• **Suèvres :** dimanche 8 novembre, randonnée. Départ de la salle Jean-Lecointre de 7h30 à 9h30 pour le parcours de 18 km, de 8h à 10h pour les 3, 8 et 12 km. Chiens tenus en laisse. Licencié 3 €, non licencié 3,5 €, gratuit pour les moins de 12 ans. Infos au 06.35.97.61.15.

• **Vendôme :** dimanche 8 novembre à 15h à l'auditorium du campus Monceau-Assurances, conférence sur *Le style français moderne de Debussy, Ravel et Fauré,* par la musicologue Élisa Constable, suivie à 16h d'un récital de piano *Maurice Ravel et ses inspirations*, par Éloïse Bella Kohn. Tarifs : 20 €, adhérents 15 €, réduit 5 € (moins de 18 ans et élèves de conservatoires). Renseignements et réservations au 06.67.37.39.33 ou sur amis-musique-vendomois.org.

- jeudi 12 novembre à 20h30 au théâtre du Minotaure, Xddl was here, Théâtre, enquête et mystère : au cœur d'une affaire hors norme. Tout public, dès 13 ans, tarifs de 2 à 20 €. Billetterie en ligne sur www.lhectare.fr ou par téléphone au 02.54.89.44.00.

• **Vineuil :** jusqu'au 28 novembre de 12h à 21h à la Galerie des Greniers, exposition autour de l'album *Un guili sous les pieds* écrit par Amandine Le Corre et illustré par Lucinne Salva, édité par Un Poil Bleu. Vernissage le vendredi 13 novembre à 18h avec la présence de Lucinne Salva. Entrée libre.

- samedi 7 novembre de 15h30 à 18h aux Greniers, atelier Bar à couture. Entrée libre. Inscriptions sur www.agglopolys.fr/Actualite/6308/1386-actualites.htm.

- samedi 7 et vendredi 20 novembre de 16h30 à 18h aux Greniers, atelier *La peinture intuitive*. Tarif 25 €. Réservation obligatoire par mail à corinne.lartensoi@gmail.com.

- dimanches 8 et 29 novembre de 14h à 16h aux Greniers, atelier *Initiez-vous à la peinture céramique* avec le Bar Céram'. À partir de 7 ans. Tarif 30 €. Réservation obligatoire par mail à contact@explo-reloirevalley.com.

- jeudi 12 novembre à 20h30 aux Greniers, soirée *Cabaret d'impro* avec les Improloko's. Restauration et boissons sur place avant le spectacle. Tarif 4 €, gratuit pour les moins de 12 ans. Durée 2h. Réservations par mail à greniersdevineuil@gmail.com.

- samedi 14 novembre de 14h30 à 18h aux Greniers, *Repair Café* couture électro avec La Ressourcerie les bonnes manières. Accès gratuit sur adhésion (10 € par an), dons possibles. Infos au 06.61.19.36.74.

- jeudi 19 novembre à 20h aux Greniers, dans le cadre du festival Alimenterre, projection du documentaire *Au nom de la mer, vers une pêche durable ?*, réalisé par Chloé Henry-Biabaud et Sibylle d'Orgeval, suivi d'une rencontre. Informations et inscriptions sur www.alimenterre.org/vers-une-peche-durable-0.

- samedi 21 novembre de 14h30 à 16h30 aux Greniers, atelier de collage créatif avec l'artiste Pauline Brideron. Durée 2h. Tarif 25 €. Inscriptions : greniersdevineuil@gmail.com.



Au Muséum d'histoire naturelle, exposition Nature et champignons.

Laurence RICHER





La population se mobilise pour restaurer l'église Saint-Vincent

À Cour-sur-Loire, la municipalité et les habitants se mobilisent pour restaurer leur église. Une campagne de dons est lancée.



La première phase des travaux concernera le clocher.

Laurence RICHER



L'église a été partiellement reconstruite en style gothique.

Laurence RICHER

COUR-SUR-LOIRE

La commune de Cour-sur-Loire et l'Association des amis de l'église Saint-Vincent lancent une campagne de dons pour la restauration de l'église Saint-Vincent. L'objectif est de réunir 28.800 € pour engager les études préalables au chantier, dont la première phase, qui concerne le clocher, est prévue en 2027.

Un édifice du XII[e] siècle partiellement reconstruit

De l'édifice construit au XII[e] siècle, il subsiste uniquement le clocher et un pilier. *« L'église a dû être partiellement détruite puis reconstruite en style gothique renaissance à l'arrivée de la famille Hurault à Cour-sur-Loire à partir de 1492 »*, résume Christophe Pauly, conseiller municipal en charge du dossier.

L'église Saint-Vincent a été classée aux Monuments historiques en 1846, et, fait remarquable, conserve sept vitraux du XVI[e] siècle : *« Le seul ensemble de cette importance en Loir-et-Cher avec celui de Baillou »*, insiste la municipalité dans sa présentation du projet.

Des travaux en trois phases

Depuis quelques années déjà, la commune constate de nombreux désordres. *« Le diagnostic a été réalisé en 2023 par Martine Ramat, architecte du patrimoine, qui avait été choisie à l'époque et qui se chargera des travaux »*, explique Christophe Pauly. Le calendrier reste à définir mais les travaux seront réalisés en trois phases : *« D'abord le clocher, ensuite la nef et enfin le chœur et les deux chapelles. »* Ces travaux concerneront la couverture et l'extérieur. *« On ne parle pas de travaux intérieurs pour l'instant »*, précise Christophe Pauly.

Ils débuteront dès 2027. *« On a un très beau clocher du XII[e] siècle avec un chapiteau dont les pierres s'usent et se dégradent. Il faut nettoyer les pierres, revoir tous les abat-son[1] et les protections contre les pigeons. »* Il est aussi prévu d'y installer un paratonnerre. Le coût total de ce chantier est estimé à 250.000 €. Les demandes de subventions auprès de la Drac[2], de la Région, du Département, de la Préfecture et de la Communauté de communes ont été lancées. Mais pour que le maître d'œuvre puisse engager les études préalables et consulter les entreprises, la commune doit réunir la somme de 28.800 € d'ici la fin de l'année. Une nouvelle campagne sera lancée en 2027 pour financer le reste à charge, puis pour la suite des travaux dont le montant total est évalué à 1.367.348 € TTC.



Le coût total des travaux est estimé à 1.367.348 € TTC.

Laurence RICHER

Une association dynamique

En attendant le début des travaux, l'église reste ouverte et grâce à l'Association des amis de l'église Saint-Vincent de Cour-sur-Loire, créée en 2026 et qui réunit déjà plus de 200 adhérents, des visites et des événements sont régulièrement organisés. *« Il va y avoir des spectacles avec des musiciens, des chorales, des expositions… Il y a un grand mouvement de soutien dans le village qui compte 259 habitants. On a même monté une buvette ambulante »*, raconte le conseiller municipal. *« Dès qu'on ouvre l'église, la buvette est devant et les gens se rassemblent et se rencontrent. »*

Afin de collecter des fonds, l'association organisera également une brocante de Noël le dimanche 29 novembre, à la salle des associations, dont les recettes iront à la restauration.

Laurence RICHER

1) L'ensemble des lames inclinées placées dans les baies du clocher.

2) Drac : Direction régionale des affaires culturelles.

Pour faire un don rendez-vous sur www.coursurloire.fr/dons-eglise-saint-vincent. Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % pour les particuliers et de 60 % pour les entreprises. Un reçu fiscal est délivré.



Faire du quartier gare un trait d'union

Au quartier gare de Vendôme, le chantier de déconstruction des bâtiments a commencé fin septembre et doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. À terme, l'objectif est de faire du quartier une jonction entre le quartier des Rottes et le centre-ville.



La destruction des bâtiments de l'îlot 1 doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Maurice MERCIER

VENDÔME

Historiquement, la ligne de chemin de fer coupe la ville de Vendôme en deux et matérialise une démarcation entre le quartier des Rottes et le centre-ville. Le projet de réhabilitation du quartier gare viendra modifier cette perception.

Il y a quatre ans, en octobre 2022, un appel à projet avait été lancé pour la réalisation d'un nouveau quartier mixte à dominante résidentielle. La conjoncture économique défavorable avait fait échouer le projet en 2025. Alors, en attendant la transformation du quartier, la Ville poursuit la préparation des terrains dont elle est propriétaire.

3 mois de déconstruction

Le chantier de déconstruction des bâtiments de l'îlot 1 rue du XXe Chasseur et rue Darreau a commencé fin septembre pour réduire les risques liés à leur état et à la vacance, et libérer le site en vue de futurs aménagements et projets immobiliers. Un ancien silo à grains se trouve sur le terrain, sa déconstruction est envisagée car aucun opérateur économique ne pourra assurer la reconversion du bâtiment. *« Il y a aussi la maison d'une dame qui a passé toute sa vie ici, qui vit là avec sa fille et qui ne compte pas partir, donc on fait le reste »*, précise Victor Huguet, directeur de cabinet auprès du maire Laurent Brillard. Les interventions de désamiantage suivies de la déconstruction devraient durer trois mois et s'achever à la fin de l'année pour un coût de près de 260.000 € pour cette étape.

Des commerces et des logements

Sur les autres espaces, de précédentes déconstructions ont permis de libérer le terrain et plusieurs opérateurs sont intéressés par la construction de logements notamment. Une partie appartient également à un privé. *« Tout projet de renouvellement du site est encadré par une Opération d'aménagement et de programmation dans le Plan local d'urbanisme. Cela signifie qu'on ne peut pas mettre ce qu'on veut ici »*, souligne Victor Huguet. Enfin, un bâtiment appartenant anciennement à l'entreprise Fermetures métalliques du bâtiment (FMB) est toujours utilisé aujourd'hui. Il sert à des associations, à abriter les archives municipales et une partie des collections du musée actuellement en travaux. Il héberge aussi des entreprises au sein d'ateliers relais, selon le même principe qu'une pépinière d'entreprises.

Dans ce quartier, on trouve un cinéma depuis dix ans, un pôle d'échange multimodal, des commerces et la Maison de santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU) depuis 2021. L'objectif est d'y voir fleurir d'autres commerces et des logements dont certains pourraient sortir de terre dans les deux ou trois ans à venir.

« Il n'y a pas de projet d'aménagement défini mais on souhaite que ce quartier, qui était un point mort au milieu de la ville, devienne une jonction entre les Rottes et le centre-ville, que ce soit un espace de mixité sociale le plus vivant possible. »

Méryl SERTHELON

Le château de Rère dévasté par les flammes en quelques heures

Le château de Rère à Theillay, joyau du XVIe siècle classé aux Monuments historiques, est parti en fumées dans la nuit du 15 au 16 octobre.



Mardi 20 octobre, alors que l'incendie était maîtrisé, les ruines du château étaient sous la surveillance des sapeurs pompiers.

Oscar TAVE (clp)

THEILLAY

Dans la nuit du jeudi 15 octobre, à partir de 4h45, un incendie d'origine inconnue a entièrement ravagé le château de Rère, lové au creux de la rivière éponyme, à l'écart de Theillay. Le feu a été maîtrisé à la mi-journée.

Cette demeure de plus de 600 m² de surface habitable datant du XVIe siècle, aux origines médiévales, avait été restaurée en 1898, avec la surélévation d'un étage des tours coiffées de lanternons. Celles-ci ont été raccordées au bâtiment central par des ailes en retour.

L'une des deux tours a abrité une chapelle. Le plus grand château de Sologne est resté pendant vingt-deux générations dans le giron de la famille d'Orléans, originaire du Berry et de l'Orléanais. Une lignée sans parenté avec la maison royale des ducs d'Orléans.

Classé aux Monuments historiques

En 1971, sa toiture (toit conique ; toit à longs pans ; croupe) et ses façades ont été classées aux Monuments historiques. Dans les années 2010, des chambres d'hôtes ont été aménagées, et le château a accueilli mariages et autres réceptions.

Il a été vendu à un particulier en 2018. Le propriétaire voulait s'en séparer et depuis quelques années, le château était en vente au prix d'1,350 million d'euros. Laissé à l'abandon, il a été *« squatté plusieurs fois. Mais je ne sais pas s'il l'était au moment de l'incendie »*, a expliqué Gérard Chopin, le premier magistrat de Theillay.

Au plus fort de l'intervention, 53 sapeurs-pompiers, appuyés par 14 engins, ont lutté contre les flammes, relayent sur leur page Facebook les sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher. Malgré cet important dispositif tant humain que matériel, le feu a ravagé en quelques heures la toiture, les planchers des premier et deuxième étages.

Un projet de réhabilitation

Sur la même page du réseau bleu, Sophie Seigneurin, architecte angevine, témoignait que, il y a deux ans, avec un groupe ad hoc, *« un projet de réhabilitation du château et une nouvelle vie pour les communs a été mené. Le permis de construire avait été obtenu. Mais les propriétaires n'avaient pas donné suite. »*

Tout récemment, *« un acheteur s'était manifesté »*, assure Gérard Chopin qui est maire de Theillay depuis trente-deux ans et qui qualifie cet événement de *« très triste. C'est un drame. C'est un joyau qui disparaît. À ma connaissance, il n'y avait jamais eu d'incendie au château de Rère. »*

La bâtisse qui a traversé les siècles avait survécu, entre autres, à la Révolution française et aux deux guerres mondiales.

Un lieu chargé d'histoire

Quant à son parc, il aurait réceptionné des parachutistes anglais venus rejoindre la Résistance lors de la Seconde Guerre mondiale — le maquis de Souesmes, l'un des plus importants de France, n'était pas loin. En juin 1940, Georges Pompidou, à l'époque lieutenant de réserve, y serait venu avec des réfugiés du nord de la France.

Une enquête de gendarmerie est diligentée pour déterminer les causes du sinistre.

Oscar TAVE (clp)







ATTENTION BOUCLAGE AVANCÉ

En raison **du mercredi 11 novembre 2026 férié, nous avançons nos délais de bouclage des annonces légales pour les parutions du 12 & 13 nov.**

Merci de transmettre vos textes dans les délais indiqués ci-dessous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Une équipe à votre écoute du lundi au vendredi, par téléphone au **05 56 44 72 24** ou **annonces.legales@alcregie.com**

S46 : horaires de bouclage du 11 novembre 2026

24 *(Courrier Français de Gasc.-Péri.)*	Lundi 9 nov. **à 17h**
86 *(Courrier Français de la Vienne)*	Lundi 9 nov. **à 17h**
17 *(l'Hebdo de Charente-Maritime)*	Mardi 10 nov. **à 10h**
63 *(Semeur Hebdo)*	Mardi 10 nov. **à 10h**
33 *(Courrier de Gironde)*	Mardi 10 nov. **à 10h**
16 *(Courrier Français de Charente)*	Mardi 10 nov. **à 11h**
17 *(l'Angérien Libre)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
44-85 *(l'Écho de l'Ouest)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
40-47-82 *(Courrier Français de Gasc.-Péri.)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
19 *(La Vie Corrézienne)*	Mardi 10 nov. **à 11h30**
41 *(La Renaissance du Loir-et-Cher)*	Mardi 10 nov. **à 15h**
33 *(Le Journal du Médoc)*	Mardi 10 nov. **à 15h30**

Renaissance du Loir&Cher

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département du Loir-et-Cher.

Par arrêté ministériel du 19/11/2025, le tarif est fixé,depuis le 1er janvier 2026, à 0.189 €HT le caractère.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

CONSTITUTIONS

A2629**240**

HARMONY INVEST

Société par actions simplifiée
Au capital de 671 800 euros
Siège Social : 131 avenue de Blois
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
RCS BLOIS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société par actions simplifiée «**HARMONY INVEST**», durée : 99 ans,

Capital : 671 800 euros,

siège : 131 avenue de Blois 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Objet : l'acquisition, la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou autres entités, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, la fourniture de toutes prestations de services aux sociétés notamment en matière administrative, comptable, fiscale, juridique, sociale, marketing, financière, de gestion, de formation, de ressources humaines, d'organisation et de stratégie,

Président M. Manuel MOÇO, demeurant 131 avenue de Blois 41200 ROMORANTIN LANTHENAY,

Tout associé peut participer aux décisions collectives et sous réserve des dispositions légales, dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

RCS BLOIS.

Pour avis

ALC RÉGIE

Régie publicitaire du groupe PMSO

A2629**265**

SELAS Vierzon
5 ter rue de la gaucherie
18103 VIERZON

GFR DE MOULIN FROU

Société civile
au capital de 1.820.000,00 Euros
Lieudit «La Girolière»,
1525 chemin du Many
41300 SOUESMES
RCS de BLOIS en cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 27/10/2026, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

- **RAISON SOCIAL : GFR DE MOULIN FROU**

- **OBJET SOCIAL** :Le groupement a pour objet : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers

à destination agricole composant son patrimoine. Conformément aux dispositions de l'article L 322-16 du Code rural et de la pêche maritime qui renvoie aux articles 793 (1-4°) et 793 bis du Code général des impôts, ce groupement foncier rural s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens à destination agricole constituant son patrimoine : ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime. La constitution, l'exploitation, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers non soumis au «régime forestier», mais susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables qui seront compris dans son patrimoine ou dont il aura la jouissance par suite d'apport, d'acquisition ou de prise à bail et pour lesquels le groupement souscrira un engagement d'exploitation normale pendant trente ans conforme aux dispositions de l'article 848 bis du Code général des impôts, ainsi que de tous terrains à boiser, friches et landes se rattachant à ces massifs forestiers et pour lesquels le groupement prendra l'engagement de boiser dans les cinq ans de leur apport ou de leur acquisition ou de leur prise à bail. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers ruraux. Les différentes dispositions arrêtées dans lesdits statuts ne pourront en aucune manière déroger aux droits du fermier du Groupement Foncier Rural, tels qu'ils résultent du statut du fermage. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

- **Siège social** : SOUESMES (41300), lieudit «La Girollière» 1525 chemin du Many.

- **Capital** : 1.820.000,00 Euros

- **Gérance** : Monsieur Denis GUERIN et Madame Delphine GUERIN née MENG demeurant ensemble à SOUESMES (41300), «La Girollière».

- **Cession de parts** : cession soumise à agrément sauf cession libre au profit des descendants, conjoint d'associé ou associé participant à l'exploitation des biens du groupement en vertu d'un bail ou à un associé ayant la qualité d'exploitant forestier des biens du groupement.

- **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Ces modifications seront portées au RCS de BLOIS.

Pour avis et mention

A2629**747**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 02/11/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PLEIN PANIER

Objet social : L'exploitation d'un commerce de détail multi-services de proximité, vente de produits d'épicerie, fruits et légumes, produits locaux, pain, viennoiseries, vente de boissons et produits alimentaires annexes ; services annexes de dépôt de colis, presse, point informatique.

Siège social : 2 Bis place de l'église, 41110 MAREUIL SUR CHER

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BLOIS

Président : M. MARCHESI Florent 6 Rue du camping 41140 NOYERS SUR CHER

Directeur général : Mme BERNARD Céline 99 Rue de la République 41110 MAREUIL SUR CHER

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Clause d'agrément : Cession d'actions : soumise à agrément.

Pour avis

A2629**361**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 29/10/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : STAL MOBILIER

Objet social : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : La fabrication, l'achat , la vente, la commercialisation sous toutes formes, la location de biens meubles et objets mobiliers ; Toutes recherches et études à effectuer pour le compte de toutes collectivités publiques ou privées et de tous particuliers, se rapportant à la décoration et l'agencement intérieurs. L'établissement de tous plans et dessins, la création de tous modèles, la conception et l'aménagement de tous locaux ; L'obtention, l'achat, la rétrocession, la vente et l'exploitation de tous brevets, licences ou procédés ou savoir-faire et toutes marques de fabrique se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Toute activité connexe ou complémentaire à l'objet social ci-dessus défini, et de nature à en favoriser la réalisation, est réputée incluse dans ledit objet.

Siège social : 2 rue du Moulin, 41160 MOREE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BLOIS

Président : FINANCIERE GD, SAS au capital de 5 201 600 €, ayant son siège social LD VILLEPROVERT 41160 MOREE, immatriculée sous le n°519445407 au RCS de BLOIS

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers.

Gilles DESHAYES

A2629**892**

Notaires

SELARL PERCHET & ASSOCIES
Mes Samuel CHAUVEAU
et Sandra THEVENIN-OLIVEIRA
Notaires associés
8 bis, Avenue Maunoury 41500 MER

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sandra THEVENIN-OLIVEIRA, Notaire Associé de SELARL PERCHET & ASSOCIES, titulaire d'un Office Notarial à MER, 8 Bis avenue Maunoury, le 3 novembre 2026 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet: l'acquisition, la propriété, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers, la mise en valeur de ces biens, l'exploitation de ces biens par location, meublée ou non meublée, la conclusion de tous contrats de gestion, de mandat, de bail, de mise à disposition ou de prestation de services relatifs à ces biens

Dénomination: SARL SOMAN

Siège social: PERIGNY (41100), 16 rue Principale.

Durée: 50 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social: est fixé à la somme de MILLE EUROS (1000,00 EUR)réparti en 100 parts sociales de 10,00 euros chacune

Cessions de parts: les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Le gérant est Madame Marie-Sophie MAISONS épouse LOISEAU demeurant à PERIGNY (41100), 16 rue Principale.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BLOIS.

Pour avis
Le notaire.

TRIBUNAUX

A2629**450**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Ouverture de liquidation judiciaire de **BOUTET FILS** - RCS BLOIS 932 640 865 - Travaux de menuiserie bois et PVC - 7 rue des Gandes 41400 Le Controis en Sologne - Date de cessation des paiements : 01/10/2026. Liquidateur SELARL CAP MJ mission conduite par Maître Laurène DAVID 12 place Jean Jaurès 41000 Blois. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

A2629**903**

SELARL VILLA-FLOREK
Julien VILLA et
Delphine FLOREK
Mandataires Judiciaires Associés
24 avenue Maréchal Maunoury
41000 BLOIS

Avis de dépôt d'état de créances salariales

Conformément aux articles L625-1 et R625-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

Liquidation judiciaire du 20/02/2026
SASU LCH
1 Rue des Chardonnes 41200
ROMORANTIN LANTHENAY

A2629**910**

Liquidation judiciaire du 23/01/2026
SARL ETS LEFEBVRE
394 RUE DE PIMPENEAU
41350 VINEUIL

A2629**911**

Liquidation judiciaire du 20/09/2024
EURL LE PETIT MOULIN
45 RUE LANCELOT DU LAC
41210 MONTRIEUX EN SOLOGNE

A2629**912**

Liquidation judiciaire du 23/01/2026
SARL SELLIER AUTO SARF
363 RUE MADELEINE BRES
41100 SAINT OUEN

A2629**914**

Liquidation judiciaire du 12/07/2024
SAS TRANSFRAN
80 RUE ANDRE BOULLE
41000 BLOIS

A2629**917**

Liquidation judiciaire du 25/07/2025
EURL EVEILLE MAXIME MACONNERIE
18 TER RUE DES MARDELLES
41130 CHATILLON SUR CHER

A2629**918**

Liquidation judiciaire du 28/06/2024
SARL TRANSPORTS DELCOURT
40 ROUTE NATIONALE
41130 CHATILLON SUR CHER

Les salariés des affaires ci-dessus dont la créance ne figure pas, en tout ou en partie, sur un relevé, peuvent saisir à peine de forclusion le Conseil des Prud'hommes, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de cette mesure de publicité.

Julien VILLA

A2629**484**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **WEB SUMMUM** - RCS BLOIS 490 450 822 - Edition de logiciels outils de développement et de langages - 33 rue Villebreme 41000 Blois.

A2629**338**

SAS CLAISSE RAIL Lieu dit les Alcools RD 976 41130 Gièvres RCS LE MANS 819 288 002 rue du Clos du Bois, 72300 Sablé-sur-Sarthe Activité: Acquisition, adaptation, réparation et location d'engins, véhicules et matériels de travaux ferroviaires, maintenance matériel ferroviaire Le tribunal des activités économiques du Mans, par jugement en date du 08 Septembre 2026, a ouvert une procédure de redressement judiciaire, désigné mandataire judiciaire la SELARL SLEMJ & ASSOCIES prise en la personne de Maître Olivier EDDE 9, rue Claude Blondeau - 72000 Le Mans, fixé la date de cessation des paiements au 29 Juillet 2026, Les déclarations de créances sont à déposer auprès du mandataire judiciaire dans les deux mois suivant la parution au BODACC du jugement d'ouverture à peine de forclusion.

A2629**481**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **DUBOST Teddy** - RM 510 713 910 - Travaux de revêtement des sols et des murs - 7 route de Chaumont 41400 Pontlevoy.

A2629**444**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Ouverture de redressement judiciaire de **JAFFRE Laurent, Jean-Gérard** - RCS BLOIS 422 540 146 - Restauration de type rapide - 35B rue Neuve 41200 Villefranche-sur-Cher - Date de cessation des paiements : 24/07/2025. Mandataire judiciaire SELARL CAP MJ mission conduite par Maître Laurène DAVID 12 place Jean Jaurès 41000 Blois. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

A2629**448**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Ouverture de liquidation judiciaire de **LA BRASSERIE AMANDINOISE** - RCS BLOIS 918 191 396 - Restauration traditionnelle - 6 rue Jules Ferry 41310 Saint-Amand-Longpré - Date de cessation des paiements : 01/10/2026. Liquidateur SELARL CAP MJ mission conduite par Maître Laurène DAVID 12 place Jean Jaurès 41000 Blois. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

A2629**449**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Ouverture de liquidation judiciaire de **ECO-ENERGIE SOLUTIONS** - RCS BLOIS 922 096 763 - Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux - 300 chemin du Baignon 41160 Morée - Date de cessation des paiements : 01/10/2025. Liquidateur SELARL CAP MJ mission conduite par Maître Laurène DAVID 12 place Jean Jaurès 41000 Blois. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

A2629**457**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Ouverture de liquidation judiciaire de **PAUGOY Valentin, Jean, Robert** - RCS BLOIS 981 158 066 - Débits de boissons - 1 rue de Nagot 41700 Le controis en Sologne - Date de cessation des paiements : 01/01/2026. Liquidateur SELARL VILLA-FLOREK mission conduite par Maître Julien VILLA 24 avenue du Maréchal Maunoury 41000 BLOIS. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

A2629**456**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Ouverture de liquidation judiciaire de **WASZAK** - RCS BLOIS 934 480 468 - Travaux de menuiserie bois et PVC - Onzain Lieu-Dit Villiers 41150 Veuzain-sur-Loire - Date de cessation des paiements : 20/09/2026. Liquidateur SELARL VILLA-FLOREK mission conduite par Maître Julien VILLA 24 avenue du Maréchal Maunoury 41000 BLOIS. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

A2629**455**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Ouverture de liquidation judiciaire de **T.C.B. 41** - RCS BLOIS 799 961 487 - Construction d'autres bâtiments - 1 impasse Jacqueline Auriol 41350 Vineuil - Date de cessation des paiements : 23/04/2025. Liquidateur SELARL VILLA-FLOREK mission conduite par Maître Julien VILLA 24 avenue du Maréchal Maunoury 41000 BLOIS. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

A2629**453**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Ouverture de liquidation judiciaire de **SAS ZAYN** - RCS BLOIS 913 840 591 - Restauration de type rapide -7 Grande Rue 41100 Vendôme - Date de cessation des paiements : 01/07/2025. Liquidateur SELARL VILLA-FLOREK mission conduite par Maître Julien VILLA 24 avenue du Maréchal Maunoury 41000 BLOIS. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

A2629**789**

SAS C&C France Centre Commercial Auchan Activité Commerciale les Sablons 41350 Vineuil RCS BORDEAUX 404 276 776 - 29, Avenue de Canteranne, Pessac. Activité: Négoce, location, maintenance, formation touchant à tous supports d'information. Le tribunal de commerce de Bordeaux, par jugement en date du 29 octobre 2026 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2026J01378, désigné liquidateur la SELARL PHILAE, 23 rue de Margaux 33000 Bordeaux.

A2629**486**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **SARL GMD - DIMAPRE** - RCS BLOIS 331 815 506 - Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles - Zone d'Activité les Places 41500 Suèvres.

A2629**451**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Ouverture de liquidation judiciaire de **CARLOTTA** - RCS BLOIS 989 609 433 - Débits de boissons - 42 rue Saint-Lubin 41000 Blois - Date de cessation des paiements : 01/03/2026. Liquidateur SELARL CAP MJ mission conduite par Maître Laurène DAVID 12 place Jean Jaurès 41000 Blois. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

A2629**452**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Ouverture de liquidation judiciaire de **MEL PIZZAS** - RCS BLOIS 933 175 945 - Restauration de type rapide -4 Allée Ernest Nouel 41100 Vendôme - Date de cessation des paiements : 01/08/2026. Liquidateur SELARL CAP MJ mission conduite par Maître Laurène DAVID 12 place Jean Jaurès 41000 Blois. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

A2629**445**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Ouverture de redressement judiciaire de **BIMBAM** - RCS BLOIS 922 473 517 - Restauration traditionnelle - 40 A avenue du Général de Gaulle Contres 41700 Le controis en Sologne - Date de cessation des paiements : 01/07/2026. Mandataire judiciaire SELARL VILLA-FLOREK mission conduite par Maître Julien VILLA 24 avenue du Maréchal Maunoury 41000 BLOIS. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

A2629**459**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Conversion en liquidation judiciaire de **ECONOMIE ET DIAGNOSTIQUE DE L'HABITAT FRANCAIS** - RCS BLOIS 843 592 098 - Travaux de menuiserie bois et PVC - 15 A rue de Plaisance 41200 Romorantin-Lanthenay. Liquidateur SELARL VILLA-FLOREK mission conduite par Maître Julien VILLA 24 avenue du Maréchal Maunoury 41000 BLOIS.

A2629**474**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **R.S.C.O** - RCS BLOIS 984 034 314 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion - chemin du Bas Boulay Les Varennes 41300 Salbris.

A2629**475**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **L'OASYS** - RCS BLOIS 930 013 222 - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé - 56 rue du Commerce 41000 Blois.

A2629**477**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **MILKY HOUR** - RCS BLOIS 901 421 271 - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé - 29 rue Jules Ferry 41310 Saint-Amand Longpre.

A2629**478**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **ISDECO** - RCS BLOIS 500 353 693 - Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment - 22 rue des Grelets 41200 Romorantin.

A2629**482**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **SAS FRANCE TRANSPORT EXPRESS** - RCS BLOIS 848 503 553 - Transports routiers de fret interurbains - 1 rue Montaigne 41000 Blois.

A2629**485**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **BOEUF DU LIMOUSIN** - RCS BLOIS 809 118 151 - Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé - 13 rue Haute 41000 Blois.

A2629**480**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **SAS CONSTRUCTION MAISON AVENIR** - RCS BLOIS 893 077 966 - Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment - 48 D rue de Selles 41200 Romorantin.

A2629**466**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **COSTA BOIS INDUSTRIE** - RCS BLOIS 808 465 835 - Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes - 9013 rue de Langon 41200 Romorantin.

A2629**471**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **SARL GPD** - RCS BLOIS 843 917 311 - Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé - 27 rue Marcel Doret 41000 Blois.

A2629**468**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **SARL SEB** - RCS BLOIS 922 434 683 - Débits de boissons - 18 rue du Bois Neuf Souday 41170 Couetron-au-Perche.

A2629**469**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **MD CARRELAGE** - RCS BLOIS 889 089 967 - Travaux de revêtement des sols et des murs - Le Clos Boiteau 41170 Saint-Marc-du-Cor.

A2629**470**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **CONSULTING PRO 41** - RCS BLOIS 842 866 345 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion - 89 C route de Château-Renault 41000 Blois.

A2629**476**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **SAS MIKA FOODIES** - RCS BLOIS 931 185 607 - Restauration de type rapide - 3 rue de Chateaubriand 41000 Blois.

A2629**473**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de SAS **ULKER ETANCHEITE** - RCS BLOIS 919 856 377 - Travaux d'étanchéification - 1 rue Edouard Branly 41100 Vendôme.

A2629**464**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Conversion en liquidation judiciaire de **ENERGIE FRANCE ETUDE** - RCS BLOIS 917 818 577 - Construction de maisons individuelles - 162B avenue de Salbris 41200 Romorantin-Lanthenay. Liquidateur SELARL VILLA-FLOREK mission conduite par Maître Julien VILLA 24 avenue du Maréchal Maunoury 41000 BLOIS.

A2629**786**

SAS C&C France Centre Commercial Auchan Activité Commerciale les Sablons 41350 Vineuil RCS BORDEAUX 404 276 776 - 29, Avenue de Canteranne, 33600 Pessac. Activité : Négoce, location, maintenance, formation touchant à tous supports d'information. Le tribunal de commerce de Bordeaux, par jugement en date du 28 octobre 2026, a arrêté le plan de cession au profit de : la SASU OLYS

A2629**458**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Conversion en liquidation judiciaire de **DUQUENET David** - RCS BLOIS 512 616 004 - Nettoyage courant des bâtiments - 3 rue de Plaisance Boite N°186 41200 Romorantin-Lanthenay. Liquidateur Maître Hubert LAVALLART 12 place Jean-Jaurès 41000 BLOIS.

A2629**461**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Conversion en liquidation judiciaire de **LE CAFE VIENNOIS** - RCS BLOIS 823 255 385 - Débits de boissons - 21 avenue du Président Wilson 41000 Blois. Liquidateur SELARL VILLA-FLOREK mission conduite par Maître Julien VILLA 24 avenue du Maréchal Maunoury 41000 BLOIS.

A2629**483**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **BATILOGIS** - RCS BLOIS 907 694 285 - Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment - 8 rue de la Garenne 41000 Blois.

A2629**479**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS. JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 23/10/2026. Clôture pour insuffisance d'actif de **FRANCE FACADES** - RCS BLOIS 804 994 952 - Travaux de plâtrerie - 2 allée Ernest Nouel 41100 Vendôme.

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

A2629**724**

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laura DENIS, Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique dénommée «LD NOTAIRES ET CONSEILS SELARL», titulaire d'un Office Notarial à BLOIS (41000), 9, rue du Père Brottier, CRPCEN 41088, le 23 octobre 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelleentre : Monsieur Jacques LUSTIK, retraité, et Madame Ghislaine Louisette DORISE, retraitée, demeurant ensemble à VEUZAIN-SUR-LOIRE (41150) 58 rue de la Monnerie VEUVES. Monsieur est né à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 6 octobre 1950, Madame est née à SOUVIGNE (37330) le 21 mars 1955. Mariés à la mairie de PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020) le 6 octobre 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2629**227**

LEX Conseil Avocats
26 rue Arthur Rimbaud
37100 Tours
Tél : 02 43 39 12 23

COMMERC'IMMO-FINANCE EURL

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège de liquidation : 7 Les Tuileries
41800 ST ARNOULT
RCS DE BLOIS N°481 107 217

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décision du 22/10/2026, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Charles BELOEIL de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/08/2026.
Radiation au RCS de Blois.

Pour avis
Le Liquidateur

A2629**581**

MENAGER

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation Au capital de 22 868 euros
Siège social :
28-30 Rue du Docteur Schweitzer
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
Siège de liquidation : La Marjotterie
72150 ST PIERRE DU LOROUER
341 197 382 RCS BLOIS

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 24 octobre 2026 à La Marjotterie 72150 ST PIERRE DU LOROUER a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Kevin MENAGER, demeurant La Marjotterie 72150 ST PIERRE DU LOROUER, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30 septembre 2026. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BLOIS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

MODIFICATIONS

A2629**844**

SELARL Magali MONCHAUSSE
Notaire Sologne
5 rue du Four-à-Chaux
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

SCI «MINISIDOGI»

société civile immobilière
au capital de 1.500 euros
Siège social : 190 rue de la Marcottière
41200 VILLEFRANCHE SUR CHER
N° SIREN 801 967 514 - RCS BLOIS

Par assemblée en date du 22 octobre 2026.
la société sus-visée A décidé:
1°/ De transférer son siège social à : PLOUGASNOU (29630), 1250 route de Kerrnadeza, dit
«Bodilleau»
2°/ Et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BREST

A2629**861**

SARL d'avocat Cécile
MEUBLAT-GIRARDIN
21 bis rue de la vallée Maillard
41000 BLOIS

LEFEVER CLOTURES SOCIETE NOUVELLE

Société par action simplifiée
au capital de 50 000euros
Siège social : 29 rue Descartes,
Zone industrielle 41350 VINEUIL
509 578 605 RCS BLOIS

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 2 novembre 2026, il résulte que : - La Société APO, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est sis 17 B rue d'Asnières 41150 VEUZAIN-SUR-LOIRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS sous le numéro 921 047 502 et représentée par Monsieur Fabien LANOUX son gérant et associé unique, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Philippe CRIL, démissionnaire. - La Société est nouvellement nommée de la manière suivante, en remplacement de l'ancienne dénomination : LEFEVER CLÔTURES.

POUR AVIS
Le Président

A2629**382**

GOUGÉ ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : 6 avenue Joliot Curie
41200 VILLEFRANCHE SUR CHER
920 003 126 RCS BLOIS

Aux termes d'une délibération en date du 28 août 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Benjamin GOUGÉ, demeurant 6 avenue Joliot Curie 41200 VILLEFRANCHE-SUR-CHER, pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2026.

Pour avis
La Gérance

A2629**821**

SELARL Magali MONCHAUSSE
Notaire Sologne
5 rue du Four-à-Chaux
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

AVIS

SCI «**MINISIDOGI**», société civile immobilière au capital de 1.500 euros, Siège social : 190 rue de la Marcottière 41200 VILLEFRANCHE SUR CHER
NO SIREN 801 967 514 - RCS BLOIS
Par assemblée en date du 22 octobre 2026 la société sus-visée
A décidé :
1°/ De transférer son siège social à : PLOUGASNOU (29630), 1250 route de Kermadeza, lieudit Bodilleau»
2°/ Et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BREST

A2629**904**

SCI INA

SCI au capital de 470 000 €
Siège social : 16 route de Cigognes 41400 FAVEROLLES SUR CHER
RCS de BLOIS n°453 400 145

L'AGE du 30/10/2026 a décidé à compter du 30/10/2026
- de nommer en qualité de gérante Mme CHABBERT Marie-Hélen, demeurant 3 résidence Moléon 33210 LANGON en remplacement de M. ROBERT Jacques, gérant, pour cause de décès le 05/10/2017.
- de transférer le siège social à LANGON 33210, 3 résidence Moléon

Modification au RCS de BLOIS et de BORDEAUX.

le gérant

A2627**136**

SCI LA BROSSERIE

Société Civile Immobilière
au capital de 762,25 €
Siège social : LA BROSSERIE
41310 VILLECHAUVE
RCS BLOIS 342 578 317

Aux termes d'une décision en date du 24 juin 2026, les associés ont décidé de nommer aux lieu et place de Monsieur Pedro RUANO en qualité de gérant Madame RUANO Emilie, née le 28 décembre 1976 à CHAMBRAY-LES-TOURS (37170) demeurant 7 rue des Cèdres Bleus 77170 BRIE-COMTE-ROBERT, pour une durée indéterminée.
Mention sera faite au RCS de BLOIS.

A2629**337**

SERVICES AUTOMOBILES B.I.A

Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social :
129 avenue de Vendôme
41000 BLOIS
995 337 391 RCS BLOIS

Le 23/09/2026, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à la carrosserie, la peinture et la remise en état de tous véhicules de toutes marques. Le reste sans changement.

Pour avis.

DISSOLUTIONS

A2629**811**

LEX Conseil Avocats
26 rue Arthur Rimbaud
37100 Tours
Tél : 02 43 39 12 23

HOLDING BRUNO SAVIGNY

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 Rue Davaux
41100 LISLE
Siège de liquidation : 5 Rue Davaux
41100 LISLE
904 632 593 RCS BLOIS

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31.10.2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à
compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Christiane SAVIGNY, ancienne gérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BLOIS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

A2629**578**

Etude de Maîtres Antony BERTHELOT
et Thomas LEMOINE
Notaires Vallée du Loir
1, Place du Marechal Foch,
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
Tel : 02.54.85.08.44
Bureau annexe à COUTURE SUR LOIR
Tel : 02.54.72.42.72

SCI DES SABLES

Suivant acte reçu par Maître Antony BERTHELOT , Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée dénommée «SELARL Antony BERTHELOT et Thomas LEMOINE, Notaires» titulaire d'un office notarial à MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (Loir-et-Cher), 1 Place du Maréchal Foch, avec bureau permanent à VALLEE DE RONSARD (Loir-et-Cher), Couture sur Loir, 4 rue Marie Dubois, soussigné, le 23 septembre 2026 a été déposé le procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 30 septembre 2026 de la société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE **DES SABLES**, Société civile immobilière au capital de 1219,59 €, dont le siège est à SAINT-OUEN (41100) , 74 route de Paris BP 70 , identifiée au SIREN sous le numéro 324612100 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS, et la nomination de Madame Anne CHAVIGNY en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de BLOIS.

Pour avis
Le notaire.

A2629**579**

Etude de Maîtres Antony BERTHELOT
et Thomas LEMOINE
Notaires Vallée du Loir
1, Place du Marechal Foch,
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
Tel : 02.54.85.08.44
Bureau annexe à COUTURE SUR LOIR
Tel : 02.54.72.42.72

LA GARENNE

Suivant acte reçu par Maître Antony BERTHELOT , Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée dénommée «SELARL Antony BERTHELOT et Thomas LEMOINE, Notaires» titulaire d'un office notarial à MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (Loir-et-Cher), 1 Place du Maréchal Foch, avec bureau permanent à VALLEE DE RONSARD (Loir-et-Cher), Couture sur Loir, 4 rue Marie Dubois, soussigné, le 23 septembre 2026 a été déposé le procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire décidant dela dissolution anticipée à compter du 30 septembre 2026 de la société dénommée SOCIETE CIVILE DE LA GARENNE, Société civile immobilière au capital de 1524,49 €, dont le siège est à SAINT-OUEN (41100) , 74 route de Paris , identifiée au SIREN sous le numéro 323735019 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS, et la nomination de Madame Anne CHAVIGNY en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de BLOIS.

Pour avis.
Le notaire.

A2629**649**

Etude de Maîtres Antony BERTHELOT et Thomas LEMOINE
Notaires Vallée du Loir
1, Place du Marechal Foch,
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
Tel : 02.54.85.08.44
Bureau annexe à COUTURE SUR LOIR
Tel : 02.54.72.42.72

SCI MATHIEU VCMJ

Suivant acte reçu par Maître Antony BERTHELOT , Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée dénommée «SELARL Antony BERTHELOT et Thomas LEMOINE, Notaires» titulaire d'un office notarial à MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (Loir-et-Cher), 1 Place du Maréchal Foch, avec bureau permanent à VALLEE DE RONSARD (Loir-et-Cher), Couture sur Loir, 4 rue Marie Dubois, soussigné, le 2 octobre 2026 a été déposé le procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 14 septembre 2026 de :

La Société dénommée **SCI MATHIEU VCMJ**, Société civile immobilière au capital de 300 €, dont le siège est à VENDOME (41100) , 147 rue du 4 Huyes , identifiée au SIREN sous le numéro 820021319 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS.

Et la nomination de Madame Véronique MATHIEU en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur à BRIOLLAY (49125) 16 C route de la héripière .

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de BLOIS.

Pour avis.
Le notaire.



ANNONCES ADMINISTRATIVES

A2629**976**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Relative à la création d'un projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Mareuil-sur-Cher

Par arrêté préfectoral n°41-2026-08-27-00001 et conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, il sera procédé à une participation du public par voie électronique relative à la création d'un parc agrivoltaïque situé rue du Bas Guéret lieu-dit «le Bas Guéret» sur la commune de Mareuil-sur-Cher sera ouverte du 23 novembre 2026 à 00h00 au 22 décembre 2026 à 23h59, pour une durée consécutive de 30 jours.

Demande de déclaration préalable n°041126 26 U0011 déposée en mairie de Mareuil-sur-Cher en date du 3 septembre 2026 par la société ORION ENERGIES, représenté par M. CLEMENT-FROMENTEL Hadrien et domiciliée au 12 boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy.

Conformément à l'article R.122-2 du code de l'environnement, le présent projet est soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas (décision en date du 11 avril 2026).

Composition du dossier : le dossier sera composé des pièces suivantes :
• la décision prise après l'examen au cas par cas et soumettant le projet à évaluation environnementale,
• l'arrêté du Préfet de Loir-et-Cher prescrivant la procédure de participation du public par voie électronique,
• le présent avis de participation du public par voie électronique,
• le dossier de demande de déclaration préalable et les avis rendus dans le cadre de leur instruction,
• l'étude d'impact et son résumé non technique,
• l'avis de l'autorité environnementale (MRAe),
• la réponse à cet avis du maître d'ouvrage,
• une note explicative contenant la mention des textes qui régissent la participation du public par voie électronique et la manière dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative au projet.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, le dossier de participation du public par voie électronique sera consultable et téléchargeable à l'adresse mail suivante : http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2026

Conformément aux dispositions de l'article D. 123-46-2 du code de l'environnement, le public pourra demander, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de participation, la mise à disposition du dossier sur support papier au service logement et urbanisme à la Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher, situé au 31 mail Pierre Charlot, à Blois (41000), aux jours et heures d'ouverture du public.

Les participants peuvent faire connaître leur avis à l'adresse mail suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr, ou par voie postale le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante : Service logement et urbanisme - Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher 31 mail Pierre Charlot (41000).

A l'issue de cette participation du public par voie électronique, le service logement et urbanisme réalisera une synthèse des observations et des propositions qui auront été émises. Conformément aux dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'urbanisme, le Préfet de Loir-et-Cher rendra sa décision sur la déclaration préalable à l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions, et ne pouvant être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

Seront publiés, par voie électronique et pendant une durée minimale de trois mois à l'adresse mail suivante : http://www.loir-et-cher.gouv.fr/ Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2026 :
• la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte,
• les observations et propositions déposées par voie électronique,
• les motifs qui auront conduit à la prise de décision pour autoriser ou pas le projet,
• la décision d'opposition ou de non-opposition à la déclaration préalable.

VENTES

A2629**256**

Me Laurent LALOUM ALKAN
REFERENS Avocats
3, Rue Paul Renouard 41000 BLOIS
Tél. : 02 54 57 21 21

Me James TURNER
AARPI PLATON MAGNE - TURNER
Avocats Associés
6, Rue Molière - 83000 TOULON
Email : contact@pmt-avocats.fr
Tél. 04 94 93 64 64
(Renseignements fournis uniquement le matin)
Site internet pour consultation des documents : pmt-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de BLOIS, 15 Rue du Père Brottier
LE JEUDI 17 DECEMBRE 2026 A 14 HEURES

Sur la commune de SELLES SAINT DENIS (41300), 4 Rue du Galop, sur une parcelle cadastrée section AK n° 773 pour 498 m², sur laquelle est une **MAISON D'HABITATIO**N de 95,09 m², un atelier fermé et un garage sur un jardin clôturé. La maison d'un étage sur rez-de-chaussée se compose : d'une cuisine ouverte sur salle à manger, d'un séjour, d'une salle d'eau avec toilettes et à l'étage : d'un palier, de deux chambres et d'un débarras. Immeuble occupé par le propriétaire.

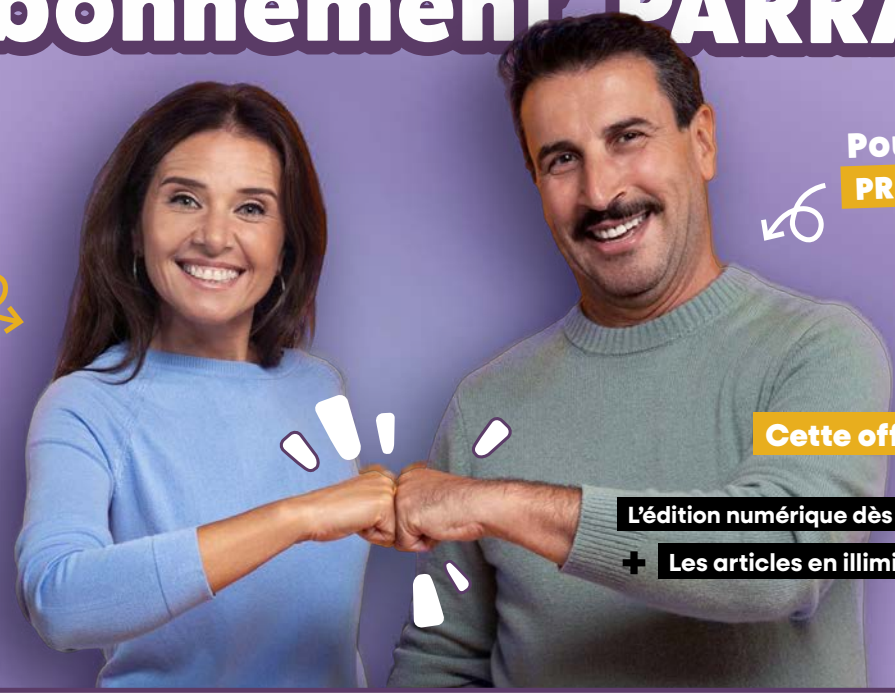
MISE A PRIX : 30.000,00 €
(TRENTE MILLE €UROS)

Visite assurée par **Me Olivier BERRON**, Commissaire de Justice, sur place,
le Mercredi 9 Décembre 2026 de 14 h 30 à 15 h 30.

Pour tous renseignements, s'adresser aux Avocats du Barreau de BLOIS qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre communication du cahier des conditions de la vente le consulter au Greffe du TJ de BLOIS, où il a été déposé en rappelant le numéro de CDCV suivant : 25/00053 ou au Cabinet de Me LALOUM ALKAN ou de Me TURNER.

Signé : Laurent LALOUM ALKAN

Renaissance du Loir&Cher
Journal MEMBRE du réseau ALC RÉGIE
Régie publicitaire du groupe PMSO
annoncelegale.alcregie.com
UNE PLATEFORME UNIQUE
pour vos annonces légales
ICI, ET PARTOUT EN FRANCE !

Offre d'abonnement PARRAINAGE !
AU JOURNAL
papier + internet
Pour VOUS
Pour un PROCHE

Soit les 2 abonnements intégraux d'1 an
à 88 € au lieu de 140 €
Cette offre comprend pour chacun :
L'édition numérique dès 7h le jeudi dans vos espaces Abonné
+ Les articles en illimité sur larenaissanceduloiretcher.fr
+ Le journal livré chaque semaine

MERCI DE REMPLIR VOS COORDONNÉES : tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre abonnement

PARRAIN Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
Email : ..... Tél : .....

FILLEUL Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
Email : ..... Tél : .....

Retournez ce bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre de La Renaissance du Loir-et-Cher dans une enveloppe NON AFFRANCHIE :
Groupe Courrier Français - Service Abonnement
La Renaissance du Loir-et-Cher - Libre Réponse 88293 - 33529 Bruges CEDEX

Offre valable pour tout nouvel abonnement, jusqu'au 31 décembre 2026

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Courrier Français - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Renaissance du Loir&Cher

Trump et les catholiques américains, les raisons d'une déception

Deux ans après avoir contribué au retour de Donald Trump au pouvoir, une partie des catholiques américains semble avoir déchanté. Rencontre avec eux à l'occasion des midterms, le 3 novembre.

« *J'ai voté pour Trump en 2024, mais (…) je ne reconnais plus les États-Unis. Nous avons perdu toute boussole morale.* » Rencontrée au sortir de la messe, le 25 octobre, dans la banlieue de Nashville (Tennessee), Gina Pulaski soupire quand on lui demande si elle sait pour quel parti elle votera lors des élections parlementaires de mi-mandat du 3 novembre. Elle égrène ses griefs : enrichissement personnel du milliardaire et de sa famille grâce à la présidence, proposition de retransmettre une exécution en direct, guerre en Iran… Deux ans après avoir contribué au retour historique de Donald Trump au pouvoir, une partie des catholiques américains semble avoir déchanté. Selon une récente enquête du Pew Research Center, la cote d'approbation du dirigeant parmi l'ensemble des catholiques est passée de 47 % au début de son second mandat à 30 % en octobre 2026. Chez les catholiques hispaniques, elle a chuté de 31 % à 18 %, tandis que chez leurs homologues blancs, la descente est encore plus raide, de 59 % à 39 % sur la même période. Certains, y compris dans les cercles conservateurs, ont publiquement lâché l'homme à la casquette rouge, à l'image de la commentatrice Candace Owens.

Qu'il se manifeste dans l'anonymat des sondages ou lors de ruptures médiatiques, ce mécontentement a pu faire perdre des sièges aux républicains dans des États où l'électorat catholique, qui pèse 20 % de la population adulte, est important, comme l'Ohio, le Kansas ou encore le Texas.

Pour Ryan Burge, ancien pasteur devenu professeur au sein du centre John C. Danforth sur la religion et la politique à l'université Washington à Saint-Louis (Missouri), plusieurs facteurs expliquent cette désaffection. Le premier est économique : « *Les questions liées aux guerres culturelles, comme les droits des personnes transgenres ou homosexuelles, passent au second plan lorsqu'on n'arrive plus à payer ses factures ou à faire le plein d'essence. D'autant que ce président a fait campagne en promettant de faire baisser le coût de la vie.* »

Mais, selon lui, le malaise catholique ne se résume pas à l'inflation. Certaines décisions du président et son comportement ont touché cet électorat de façon particulière. Au premier rang des points de friction : son affrontement avec Léon XIV. Leurs désaccords sur l'immigration et la guerre en Iran se sont étalés sur la place publique. Le républicain l'a qualifié, en avril, de « *faible en matière de criminalité* » et de mauvais en politique étrangère. Léon XIV a répondu qu'il n'avait « pas peur » de l'administration américaine et qu'il continuera à défendre le message de l'Évangile. « *Trump n'est pas sorti grandi de ce bras de fer* », reprend Ryan Burge. Il ne serait pas surpris de voir les catholiques blancs basculer côté démocrate. « *Ils constituent un électorat plus volatil, moins solidement ancré dans un camp que les évangéliques. Alors que ce courant du protestantisme s'est surtout développé en milieu rural, le catholicisme américain est davantage implanté dans les zones urbaines, qui votent plutôt démocrate. Et une tradition catholique axée sur la justice sociale, les droits des travailleurs et des immigrés, ainsi que l'opposition à la peine de mort, offre une justification théologique au vote pour l'un ou l'autre des deux partis.* »

Le conflit entre Donald Trump et Léon XIV ne convainc toutefois pas tous les fidèles de prendre leurs distances avec le président. Rencontré début octobre à l'église Saint-Joseph, à Des Moine (Iowa), Lee Burleson n'en reste pas moins indécis à l'approche des élections. « *J'ai toujours voté pour les candidats qui s'alignaient le plus sur la doctrine de l'Église, plutôt issus du Parti républicain donc, mais cette année, le discernement est difficile* », admet-il. Il entend aussi fonder son choix sur des enjeux locaux plutôt que sur les grandes batailles idéologiques nationales. Ainsi, en Iowa, le cancer est devenu un thème incontournable de la campagne. Cet État agricole, où l'accès aux soins peut être difficile à cause de la fermeture d'hôpitaux, affiche l'un des taux les plus élevés de nouveaux cas dans le pays. La situation pourrait être liée à plusieurs facteurs environnementaux, comme la pollution des nappes phréatiques par les engrais.

À 2.000 km de là, McAllen, ville texane située à la frontière mexicaine, offre une autre facette du malaise entre Donald Trump et une partie de l'électorat catholique. Dans cette région où les électeurs hispaniques avaient davantage voté pour lui en 2024, surtout en raison des préoccupations liées au coût de la vie et à la sécurité de la frontière, sa politique migratoire a des conséquences directes sur les populations catholiques. En juin, l'arrestation par l'ICE, la police fédérale de l'immigration, de sœur Leticia « Letty » Ugboaja, une religieuse d'origine nigériane, alors qu'elle se rendait à la messe, a provoqué une vive émotion. Même des élus républicains se sont indignés. Le cas de cette religieuse a donné un visage à une inquiétude qui dépasse le sort des personnes en situation irrégulière.



Journée mondiale du migrant et du réfugié à Détroit (Michigan), le 5 octobre 2025.

Jim West/MaxPPP.

Son nom s'ajoute à ceux des nombreux catholiques arrêtés dans le sud du Texas dans le cadre de la campagne d'expulsions. Dans les communautés hispaniques, les conséquences sont dramatiques. Des familles craignent d'être séparées, et certains fidèles hésitent à se rendre à la messe. Les prêtres, eux, vivent aussi dans la peur depuis que l'administration Trump a supprimé une règle ancienne limitant la possibilité pour les agents fédéraux de pénétrer dans les lieux de culte pour procéder à des interpellations. Andrew Chesnut, professeur de religion, spécialiste de l'Amérique latine à l'université Virginia Commonwealth ne s'étonne pas de voir le soutien à Donald Trump reculer parmi les catholiques hispaniques. « *Les politiques migratoires ont été extrêmement dures pour eux, explique-t-il. À cela s'ajoute la question du coût de la vie.* »

L'environnement politique a lui aussi changé. En 2024, les guerres culturelles avaient contribué à mobiliser les électeurs chrétiens en faveur du républicain. Ces sujets semblent moins présents aujourd'hui. Quant à l'avortement, enjeu central pour de nombreux catholiques conservateurs, le combat s'est déplacé depuis l'abrogation, en 2022, de l'arrêt « Roe vs Wade » par la Cour suprême : les États fédérés ont une marge de manœuvre accrue pour fixer leurs règles en matière d'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Par ailleurs, l'épiscopat s'est montré plus enclin à critiquer le dirigeant républicain, que ce soit sur l'immigration, l'interruption des subventions alimentaires Snap (Programme d'aide supplémentaire à la nutrition) et les coupes dans l'assurance maladie publique Medicaid pour les plus démunis, contenues dans le « One Big Beautiful Bill Act » (OBBBA), loi budgétaire et fiscale phare de la seconde présidence Trump. Réunis en assemblée plénière à Baltimore (Maryland), les évêques ont adopté à la quasi-unanimité un « message spécial » dénonçant les expulsions massives, les conditions de détention et la peur qui gagne les communautés immigrées. C'est la première fois en douze ans que la Conférence épiscopale américaine a recours à cette forme solennelle de déclaration collective.

Toutefois, la baisse de la cote de popularité de Donald Trump ne signifie pas que les catholiques blancs ont abandonné les candidats républicains au Congrès. Dans l'enquête du Pew Research Center, 50 % des membres de ce groupe démographique déclaraient vouloir voter pour le Grand Old Party (GOP) dans leur circonscription, contre 32 % pour les démocrates. C'est le cas de Margaret Boyd, 71 ans, rencontrée dans l'Iowa lors d'un meeting d'un candidat républicain qui a placé au cœur de sa campagne la préservation de l'identité blanche et chrétienne de l'État. Pour Margaret, les élections de mi-mandat opposent « *le bien au mal, à savoir le wokisme, l'idéologie transgenre et l'islamisme* ». Elle soutient également Donald Trump dans son conflit avec le pape. Ce dernier « *ne comprend pas ce qui se passe aux États-Unis, en particulier sur la question de l'immigration.* », affirme-t-elle. Quand l'Église passe après le leader Maga (Make America Great Again)…

Alexis BUISSON

